

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} mars 2023

Date : Mercredi 1^{er} mars 2023

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Je déclare donc la séance du conseil d'arrondissement ouverte et je vous propose le nom de Benjamin ORGOGOZO comme secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Monsieur ORGOGOZO, je vous en prie pour l'appel.

M. ORGOGOZO : Bonsoir à tous et toutes.

- **Appel nominal**

PRÉSENTS :

Mme DUBOT, M. VOITURIER, Mme PASIECZNIK (départ après le point 13, pouvoir donné à Mme VACHER), Mme WIBER, M. ORGOGOZO, Mme LÉCLUSE, Mme GRIES, M. CHENAUX, Mme TOMIC, M. CHIHU, M. BOSETTI, Mme HENOCQUE, M. MICHAUD (départ après le point 17, pouvoir donné à Mme HENOCQUE), M. MONOT, , M. FEKRANE, Mme VACHER, Mme BREUIL, Mme PEILLON

EXCUSÉS :

Mme PASIECZNIK (départ après le point 13)
M. MIACHON DEBARD
M. ESCARAVAGE
Mme GALLICE
Mme DE LAURENS
M. MICHAUD (départ après le point 17)
Mme PECOURT
M. DOSSUS
Mme RAMIREZ
Mme DESRIEUX

POUVOIRS À :

Mme VACHER
M. CHENAUX
M. MONOT
Mme LECLUSE
Mme DUBOT
Mme HENOCQUE
M. VOITURIER
M. CHIHU
Mme WIBER
Mme BREUIL

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023**

Mme LA MAIRE : Je vous propose, pour commencer, d'adopter le compte-rendu du conseil d'arrondissement du 10 janvier dernier.

Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je le soumetts donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur PONS étant d'accord – et j'imagine que vous êtes toutes et tous d'accord – je vous propose de chambouler un petit peu notre ordre habituel et de faire donc passer les deux délibérations qui nous ont d'ores et déjà été présentées par les enfants en ce début de séance. La première, c'est l'ouverture du groupe scolaire Frida Kahlo et donc sa dénomination « Frida Kahlo ». C'est le 5358. Et peut-être, Madame LÉCLUSE, si vous êtes d'accord pour nous présenter les deux en même temps ; donc également le 5359 sur l'ouverture et la dénomination du groupe scolaire Wangari Maathai. Même si évidemment, beaucoup de choses ont déjà été dites.

- 1. 5358 - Ouverture et dénomination du groupe scolaire Frida Kahlo à Lyon 7^e - Rentrée scolaire 2023/2024 - Direction de l'Éducation**
- 2. 5359 - Ouverture et dénomination du groupe scolaire Wangari Maathai à Lyon 7^e – Rentrée scolaire 2023/2024 - Direction de l'Éducation**

Rapporteuse : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Je vais rajouter très, très peu de choses si ce n'est que le processus de dénomination a concerné les enfants – et ils l'ont très, très bien présenté – mais cela a été plus large puisque l'ensemble de la communauté éducative a participé : l'équipe enseignante, les ATSEM, mais aussi les parents. C'est avec beaucoup de plaisir et de joie que je propose au vote la dénomination du premier groupe scolaire « Frida Kahlo », qui comptera 18 classes, et du second, « Wangari Maathai », 18 classes. Ces deux groupes scolaires sont là pour répondre à la poussée, à la croissance démographique du sud de l'arrondissement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE.

Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur ces deux délibérations ? Je n'en vois pas. On va donc procéder par ordre.

La première délibération, l'ouverture et la dénomination du groupe scolaire Frida Kahlo. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et donc la deuxième délibération, la 5359, ouverture et dénomination du groupe scolaire Wangari Maathai. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité également, même avec le public. Merci à toutes et tous et bravo.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Désormais, nous allons passer aux traditionnelles questions du Conseil de la vie associative et locale. On a donc deux saisines ce soir. La première saisine qui est en réalité posée sous forme de vœu et qui concerne la régulation des déplacements en trottinettes électriques. Monsieur PONS, vous avez la parole pour nous présenter cette première saisine.

- 3. Saisine du CVAL : Vœu sur la régulation des déplacements en trottinettes électriques**

Rapporteurs : Michel PONS / Vincent MONOT

M. PONS : Merci, Madame la Maire. Mesdames, Messieurs, les trottinettes électriques se sont beaucoup développées à Lyon au cours des dernières années, notamment à la location. Nous constatons une méconnaissance de nombreux Lyonnais quant à la réglementation qui s'applique à ce mode de déplacement. Nous formons le vœu que la Ville développe la communication et la

signalétique pour tous les usagers de cycles et qu'elle demande aux entreprises qui mettent les trottinettes en location de revoir leur design pour plus de sécurité : engins plus légers, plus maniables et ne pouvant accueillir qu'un seul passager-conducteur.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS. Alors, la réponse de la majorité va être donnée par Monsieur MONOT. Est-ce qu'avant cela il y a des interventions ? Oui. Madame PEILLON, allez-y.

Mme PEILLON : Très rapidement. Je pense que Monsieur PONS est au courant. En tout cas, les élus le sont. Mais pour vous dire que votre question coïncide avec l'actualité parlementaire et que Thomas RUDIGOZ, député du 7^e Arrondissement... Alors, je me permets, je ne suis pas députée donc je reprends la publication qu'il a faite hier. Il a déposé, avec certains collègues parlementaires, un texte proposant l'encadrement de la circulation des trottinettes qui viendrait en complètement, sûrement, de la réponse qui va vous être faite pour ce qui est de l'action municipale, avec un certain nombre de critères encadrant l'usage, notamment un âge minimum de 14 ans, une vitesse maximum de 20 km/h, et encore d'autres critères. C'est une proposition de loi. Elle n'a pas encore été examinée mais il faut dire qu'en tout cas, comme c'est une question qui ne se limite pas aux compétences des collectivités locales, il est important que tous les acteurs s'impliquent, y compris les parlementaires du territoire. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PEILLON. Et donc, Monsieur MONOT, pour complément et pour être plus sur le volet municipal. Allez-y.

M. MONOT : Bien sûr. Bonsoir Monsieur PONS, merci pour votre question. C'est, en effet, un sujet d'actualité à la fois par ce qu'a dit Sarah PEILLON et par l'actualité du renouvellement de l'autorisation de l'occupation du domaine public de la Ville de Lyon. La question et le vœu concernent principalement ces trottinettes en location qui sont en libre-service dans la rue. Je vais vous rappeler la politique de la Ville de Lyon en la matière et les actions qui ont été engagées dans les années passées et qui sont aussi amenées à s'étendre durant ces prochaines années. La sécurité des usagers, quels qu'ils soient, utilisateurs ou non d'ailleurs de ces services, c'est une priorité, une préoccupation majeure pour la Ville de Lyon. On a ce renouvellement de l'autorisation d'occupation de l'espace public, j'en parlais, qui est venu avec un appel à projets qui a permis d'avancer fortement dans ce sens. On a deux entreprises qui ont été sélectionnées au mois de janvier. Elles ont présenté des projets où la sécurité est vraiment pensée avec un spectre large de mesures allant du modèle de trottinette – vous en avez parlé – aux technologies développées, en passant par des actions de sensibilisation et de formation avec une politique de sanctions qui va être renforcée. Concernant le volet « connaissance de la réglementation », on a des opérateurs qui s'engagent à mettre à disposition de leurs utilisateurs des outils numériques dans leur application : cela peut être des quizz, des informations à l'inscription, un rappel des règles de circulation, un rappel du stationnement obligatoire également. Et, également, sur leur site internet avec des modules de formation qui vont être accessibles pour les utilisateurs. Ils prévoient aussi l'organisation de sessions régulières de formation dans leurs locaux, en lien avec des structures partenaires spécialisées dans la formation au code de la route. Par exemple avec l'École des Mobilités CARL. On a des opérateurs qui s'engagent aussi à réaliser des campagnes annuelles d'information grand public sur les règles du code de la route. Le contrat est renouvelé pour quatre ans. Donc l'engagement est d'en faire quatre, soit une par an, sur la période d'autorisation. Sur le volet technologique, on a différentes technologies qui vont être testées et mises en place pour améliorer le respect du code de la route. On peut penser par exemple à de la détection du transport de passagers. Deux personnes sur une même trottinette, c'est interdit. On va pouvoir le détecter. Ou encore la conduite sur les trottoirs. Comme cela, en cas d'infraction constatée, la trottinette s'arrêtera automatiquement. Ce sera une avancée majeure quand ce sera mis en place. On a des opérateurs qui définissent des politiques de sanctions par typologie d'infraction et également selon la réitération. On peut donc avoir le stationnement gênant, la circulation sur les trottoirs, le transport de passagers, avec un avertissement, un rappel de la

réglementation, des pénalités financières pour finir par l'exclusion définitive du service en cas de récidive.

Sur le volet « modèle de trottinettes », on a un choix de modèle qui est voulu comme plus robuste pour participer à une meilleure sécurité des utilisateurs. Des trottinettes qui vont être moins sensibles aux imperfections de la voirie et avec une meilleure stabilité. Ce sont des éléments qui ont été récemment confirmés par l'Académie nationale de médecine dans son rapport sur l'accidentologie des trottinettes électriques, fin 2022. Donc, avec des recommandations que les opérateurs vont suivre. Et également, un système de double freinage pour assurer une réactivité de l'engin en cas de besoin. Pour finir, la Ville poursuit aussi ses actions de régulation avec l'extension du stationnement obligatoire des trottinettes. Vous le savez, dans le 7^e Arrondissement, c'est le cas déjà depuis plus d'un an où la quasi-intégralité du territoire du 7^e est réglementée. On a eu la création côté nord de l'arrondissement d'une cinquantaine d'aires de stationnement dédiées. Et puis, au sud, côté Gerland, une mutualisation avec les arceaux vélos. Concrètement, l'utilisateur doit terminer sa course sur l'un de ces emplacements. Et on voit, depuis la mise en place, des trottoirs qui sont nettement plus dégagés. Il en va de la sécurité et du confort des piétons, notamment des personnes à mobilité réduite, des personnes malvoyantes, des personnes âgées, des familles. C'étaient des publics particulièrement pénalisés par le stationnement anarchique qu'on a pu constater il y a quelques années. C'est désormais nettement mieux.

On peut aussi noter les restrictions de circulation qui sont demandées par la Ville de Lyon aux opérateurs. L'interdiction donc de circuler sur certains secteurs ou la limitation de vitesse. On a, par exemple, les berges du Rhône. La circulation est interdite aux vélos et aux trottinettes. Donc les trottinettes libre-service ne peuvent pas y circuler. La trottinette se coupe lorsque le signal GPS est détecté dans cette zone. Ou encore des aires piétonnes où la vitesse est automatiquement réduite au pas. À noter – et Sarah PEILLON vous le mentionnait – une limitation de vitesse à Lyon. On est mieux-disants par rapport à la loi puisque que la loi autorise les trottinettes jusqu'à 25 km/h. À Lyon, c'est déjà limité à 20 km/h. Donc on est plutôt en avance sur ce volet-là. Et puis, tout cela fait que ces trottinettes en libre-service engendrent des nuisances mais c'est déjà aujourd'hui, l'un des modes de déplacement les plus fortement régulés sur l'espace public. Donc on va continuer dans ce sens pour avoir une meilleure cohabitation des différents usages entre tous les modes de déplacement. On poursuit ce travail.

Et puis la question concerne également les trottinettes personnelles. Même si on a beaucoup de trottinettes électriques, on a quand même un boom de ventes et d'usage des trottinettes personnelles et, là aussi, il faut rappeler le code de la route, la nécessité de respecter le code de la route et, en particulier, l'interdiction de circuler sur les trottoirs et le respect des piétons, mais aussi la réglementation qui interdit de circuler sur la voie publique avec une trottinette débridée qui dépasse les 25 km/h. Donc, là aussi, il y a un travail important à faire au niveau de l'État pour faire respecter cette réglementation tant certains revendeurs peuvent abuser les clients en leur vendant des trottinettes non homologuées. Voilà donc tout le travail qu'il reste à mener sur le sujet avec quand même une amélioration des conditions de sécurité, ces dernières années, qui se poursuivra.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Monsieur PONS, est-ce que vous souhaitez réagir ?

M. PONS : C'est-à-dire que, je n'ai pas la possibilité de réagir en tant que CVAL. Je peux réagir en tant que président d'association La ligue contre la violence routière, mais pas comme CVAL.

Je voudrais quand même rappeler que les problèmes avec les trottinettes ont été discutés, de notre part, avec les fournisseurs depuis maintenant plusieurs années, sans qu'on voie réellement d'amélioration dans le bon sens. Il y a eu un changement du design, par exemple des trottinettes pour faire en sorte que les batteries puissent plus facilement être changées. Cela a permis plus facilement aux gens d'être à deux sur les trottinettes. Donc on a un problème, de même que de vérifier qu'il n'y a pas deux personnes à bord. C'est quelque chose qu'on a proposé depuis des années avec un capteur qui fait 1 € et qui permettait de faire cette chose-là facilement. Autre

chose, je crois quand même regrettable que la Ville de Lyon – ce n'est pas vous en particulier, ça remonte à bien avant – considère que rouler au pas c'est 8 km/h. En tant que piéton, faire 8 km/h, je ne suis pas au pas. Et ça, c'est la vitesse à laquelle les trottinettes sont limitées en zones piétonnes. Si elles avaient un autre design, elles pourraient circuler entre 4 et 6 km/h, comme les piétons.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour votre réaction. Je vous propose donc de délibérer sur cette saisine du CVAL et de vous prononcer sur l'adoption de ce vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons passer à la deuxième saisine. Cette fois-ci, c'est une question à la Mairie du 7^e arrondissement. C'est toujours rapporté par vous, Monsieur PONS, et cela porte sur la végétalisation des voies de tramway. Allez-y.

4. Saisine du CVAL : Végétalisation des voies de tramway

Rapporteurs : Michel PONS / Vincent MONOT

M. PONS : Les nouvelles voies de tramway sont souvent aménagées sur des espaces enherbés. Cela permet d'augmenter les surfaces végétalisées, cela décourage les cyclistes, mais aussi les gens à trottinettes, de rouler au milieu des voies. La Mairie du 7^e arrondissement pourrait-elle demander au SYTRAL et à la Métropole de développer les espaces enherbés sur les voies de tramway de l'arrondissement ?

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS. Avant de passer la parole à Monsieur MONOT, est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Monsieur MONOT, allez-y.

M. MONOT : Merci pour cette nouvelle question qui va me permettre de parler de cette question plus globale de la végétalisation des plateformes de tramways et de la végétalisation autour des tramways. Oui, vous avez raison. Au-delà d'apporter des solutions de transport efficaces, performantes et écologiques, ces projets de transports en commun qui sont menés par SYTRAL Mobilités sont également l'opportunité pour les territoires traversés de bénéficier d'une requalification urbaine qualitative. C'est un sujet que je connais bien en tant que vice-président de SYTRAL Mobilités. Je suis impliqué sur chacun des quatre projets de lignes fortes prévus dans le plan de mandat. Un plan de mandat, on le rappelle, extrêmement ambitieux. Quatre lignes fortes qui doivent être livrées dans les trois prochaines années, d'ici 2026. On a le bus à haut niveau de service Part-Dieu <> Sept Chemins, les tramways T6 nord à Villeurbanne, le T9 entre Vaulx-en-Velin et Villeurbanne et puis T10, dans notre arrondissement, qui va traverser notre arrondissement entre Saint-Fons et la Halle Tony Garnier. Dès la conception des projets, cette dimension paysagère est vraiment au cœur des préoccupations. Nous souhaitons végétaliser massivement, dès lors que cela est possible, avec la plantation d'arbres ou encore cette création que vous mentionnez de plateformes engazonnées. Ces actions permettent à la fois de lutter contre les îlots de chaleur mais aussi d'offrir un cadre de vie apaisé et embelli. Donc un objectif vraiment de végétalisation qui est prioritaire dans chacun des projets. Ce réaménagement de façade à façade, lors des travaux de tramway, offre une opportunité de revoir les aménagements en les adaptant, avec des aménagements les plus résilients possible face au changement climatique. On a, bien sûr, une réduction de l'espace dédiée à la voiture particulière pour la transition des mobilités, pour aménager des cheminements piétons et cycles confortables. On a la plantation d'arbres qui est adaptée à l'évolution climatique et puis, des mesures de bonne gestion de la ressource en eau. C'est là aussi pour l'eau où il y a une attention particulière qui est portée à la désimperméabilisation des sols. Désimperméabiliser la ville, cela permet de favoriser un cycle naturel de l'eau. C'est un enjeu essentiel pour favoriser la recharge des nappes phréatiques – c'est un sujet qui est tristement d'actualité –, d'alimenter les cours d'eau, d'éviter

de surcharger inutilement aussi nos réseaux d'assainissement et nos stations d'épuration. Donc, on veut aussi, en redirigeant ces eaux pluviales vers les espaces verts qu'on va créer à travers ces projets de transports en commun, permettre d'arroser naturellement les végétaux pour limiter aussi l'effort d'arrosage que nous devons faire. Donc espaces verts pour les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité dans l'espace urbain. Cet effort de végétalisation se fait avec différents volets :

- Sur la plateforme tramway, on la végétalise – je vous le confirme – dès que la configuration le permet, en fonction des différentes circulations qui l'empruntent ou la traversent. Là, on parle de tous les autres modes de transport dans notre ville : que ce soit les autres transports en commun qui peuvent croiser la plateforme de tramway, les voitures, les services de secours qui parfois peuvent aussi emprunter, et doivent emprunter, la plateforme de tramway, ou encore la traversée des cycles et des piétons ;
- On a les arbres d'alignement qui permettent – en complément des autres qualités qu'on a vues avant – de donner de l'ombre et du confort pour les piétons ;
- Les plantations basses qui sont réalisées tout au long de la plateforme des tramways.

Tous ces aménagements sont pensés pour être adaptés au contexte local, du climat, en prenant en jeu les changements climatiques bien sûr, et puis avec une certaine sobriété d'arrosage qui est recherchée.

Sur les quatre projets que j'ai cités, quelques chiffres, quand même, pour se rendre compte un peu de l'ampleur des projets :

- On aura environ 3 900 arbres qui vont être plantés ;
- Entre 50 et 70 % des plateformes de tramways qui seront bien engazonnées ;
- En tout, on estime à une quarantaine d'hectares le sol qui va être désimperméabilisé sur la métropole pour ces quatre projets.

J'espère donc que vous serez – au regard de ces chiffres – rassurés sur les ambitions extrêmement fortes et novatrices au SYTRAL en la matière. Voilà donc quatre projets qui doivent voir le jour dans les trois prochaines années et qui vont rentrer en travaux prochainement. Sur les lignes existantes – parce que votre question portait également sur les lignes existantes et en particulier sur les lignes T1, T2 qui traversent notre arrondissement –, ce sont des lignes qui ont été aussi conçues à une autre époque. Une autre époque où, sans doute aussi, la notion d'urgence climatique n'était pas forcément la même qu'aujourd'hui. On a donc des plateformes qui sont plus minéralisées que sur les nouveaux projets qu'on va pouvoir faire. Engager aujourd'hui à des projets de déminéralisation de ces plateformes, ça serait quand même très, très compliqué. Cela engendrerait des coupures d'exploitation longues et importantes sur ces deux lignes majeures du réseau TCL qui sont extrêmement fréquentées et indispensables à la mobilité des habitantes et des habitants de Lyon et de la Métropole. À l'époque, ce choix de ne pas proposer des plateformes végétalisées était induit par le fort usage des voies par les véhicules de secours et le nombre extrêmement important d'entrées charretières et de carrefours sur un secteur qui est quand même relativement en centre-ville, surtout pour T1, et qui a empêché cette végétalisation. Vous mentionnez aussi l'utilisation des vélos sur ces plateformes. Alors, pour la création d'infrastructures cyclables, c'est vrai qu'il manque cruellement sur ces lignes T1, T2 et je pense particulièrement à l'axe Berthelot qui est aujourd'hui extrêmement hostile aux mobilités actives, avec des nombreux conflits d'usages entre les vélos, les piétons, les transports en commun. Donc oui, cela pose des questions et aujourd'hui, c'est très difficile à résoudre parce que bien sûr, les plateformes de tramways sont interdites aux vélos pour des raisons de sécurité. Voilà. En tout cas, je peux vous rassurer, les projets en cours sont évidemment exemplaires en la matière. Comme pour la végétalisation, on aura des créations de pistes cyclables qui feront souvent partie du réseau des Voies lyonnaises tout au long de ces nouvelles lignes de transports en commun pour offrir à chacune et à chacun des modes de déplacement les plus efficaces possibles, confortables et sécurisés, en alternative à la voiture individuelle.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Monsieur PONS, est-ce que vous souhaitez réagir ?

M. PONS : Je réagis simplement en disant qu'il serait bien, même sur des courtes distances, sur T1 et T2, de faire de l'engazonnement. Cela ferait déjà quelque chose de plus beau que le trait

minéral que l'on a à bien des endroits. Et cela aurait également des conséquences au niveau de la sécurité. Quand on voit les gens en trottinette devant, par exemple, le cinéma Comoedia, parce qu'il y a un changement de voie quand il fait un peu mouillé, se retrouver par terre. On aura des accidents, on aura des accidents même avec des gens peut-être sous des trams. Je comprends que ce soit difficile, que ce soit coûteux, mais on peut aussi considérer que la vie humaine, même si dire qu'elle n'a pas de prix est peut-être une énormité, mais quand même, on pourrait faire un effort. Surtout que maintenant, on a une bonne expérience, qu'on n'avait pas quand on a fait T1 et T2. Ce n'était pas l'idée, comme vous l'avez indiqué. Mais maintenant, on a l'expérience. Même sur des courtes distances, on peut retrouver et couper la T1. On l'a fait il n'y a pas tellement longtemps, pendant l'été. Cela a été difficile pour tout le monde, mais cela a été fait.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je vous propose donc de prendre acte de la réponse qui a été donnée par la Mairie du 7^e, par Vincent MONOT.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc nous avons pris acte de la réponse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur PONS, je vous remercie à nouveau pour votre présence avec nous ce soir, pour nous rapporter les questions posées par les associations du CVAL. Rendez-vous certainement dans un prochain conseil d'arrondissement. Désormais, nous allons reprendre l'ordre du jour avec le rapport 5310 qui est le plan d'actions « Ville hospitalière » 2022-2026 de la Ville de Lyon et qui est rapporté par Madame WIBER. Vous avez la parole.

5. 5310 - Plan d'actions « Lyon Ville hospitalière » 2022-2026 - Mission égalité et hospitalité

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire. N'a-t-on pas déjà assez à faire avec nos chômeurs qui ne trouvent pas de travail ? Avec nos sans-abris, à qui aucune solution de logement digne n'est proposée ? De nos familles, nos seniors, dont les salaires et les pensions de retraite ne permettent pas de joindre les deux bouts ? Contrairement à ce que nous disent les discours haineux, aucune frontière, aucune mesure politique n'arrêtera les hommes et les femmes qui fuient la pauvreté, la faim, l'oppression, les discriminations, la guerre, le climat de plus en plus hostile de leur terre natale, à traverser les mers et les frontières au péril de leur vie. En témoigne encore la soixantaine de migrants décédés dans le naufrage de leur embarcation sur les côtes italiennes, cette fin de semaine dernière. Comme bien des territoires, notre ville a toujours été un lieu d'immigration. Le phénomène migratoire a participé à façonner notre culture et notamment la tradition d'accueil, de solidarité et d'hospitalité envers les nouveaux et les nouvelles arrivantes. Partant de ce constat, il est de notre devoir que l'hospitalité ne soit pas uniquement le problème de l'action citoyenne et associative. Il s'agit d'institutionnaliser une véritable politique d'accueil sur notre territoire. Depuis 2020, la Ville de Lyon a ainsi initié une démarche partenariale entre différents services de la Ville et d'associations, notamment l'ANVITA (l'Association nationale des villes et territoires accueillants). Cette démarche a abouti au plan « Lyon Ville hospitalière », objet de ce rapport, qui repose sur trois piliers :

- Favoriser l'accès aux droits et à l'information ;
- Rendre possible l'accès à l'alimentation, l'hygiène, la santé, au logement ;
- Faciliter l'insertion dans la société par l'éducation, l'apprentissage de la langue, l'emploi, le sport, la culture, la participation à la vie citoyenne ;
- Faire vivre une culture de l'hospitalité sur le territoire et soutenir les initiatives associatives et citoyennes.

Ces piliers sont déclinés en 7 enjeux et 51 actions. Je ne les détaillerai pas ici mais j'en citerai quelques-unes qui me paraissent emblématiques :

- La création d'une « Maison de l'hospitalité » en tant que lieu d'accueil et de ressource à destination des primo-arrivants ;
- La formation des agents et agentes de nos mairies et services, notamment pour faciliter l'orientation des personnes ;
- Le renforcement de l'interprétariat au sein des lieux d'accueil municipaux et la traduction des documents administratifs ;
- Le développement de dispositifs d'accompagnement en santé mentale pour les personnes migrantes ;
- L'expérimentation de permanences d'intervenants sociaux dans les bibliothèques.

Je vais m'arrêter là pour ce qui est du détail des mesures.

Ces différentes actions seront progressivement mises en œuvre par les directions de la Ville de Lyon impliquées, en lien avec les partenaires associatifs qui travaillent déjà au quotidien avec ces publics. On ne va pas se voiler la face, ce plan est loin d'être une solution magique, et ce tant que l'État ne prendra pas ses responsabilités en matière d'accueil inconditionnel. Il a toutefois le mérite de témoigner de l'engagement de notre ville, comme bien d'autres en France, en faveur d'un accueil digne des hommes et des femmes arrivant sur notre territoire. Voici pour ce qui était de la présentation.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur le sujet ? Oui. Madame BREUIL, allez-y.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. Vous présentez un plan d'actions portant sur 7 enjeux avec 50 actions, dont 20 nouvelles. Enjeu transversal. Premier enjeu : se repérer. Deuxième enjeu : accès aux soins ; comme vous le disiez, il y en a plusieurs : être protégé, à l'abri, se loger, apprendre, se former, travailler. Le cinquième enjeu : vivre en famille. Enjeu six : être en relation aux autres, s'exprimer.

Aujourd'hui, j'ai fait des recherches sur internet et je suis tombée sur des articles en ligne. Je ne sais pas si je peux le citer : le journal de Rue89 du 19 février de cette année, et dans lequel ils indiquaient plus de 10 000 personnes en demande d'hébergement d'urgence dans la métropole de Lyon. Il y avait le témoignage de « Véronika, 60 ans – je le lis – 60 ans, vit dans une tente, luttant avec de nombreux autres contre les rigueurs de l'hiver. Parfois, elle est réveillée par des rats qui lui mordent les pieds. Elle appelle en vain le 115, depuis des mois, pour obtenir une place d'hébergement. Du fait de la saturation des dispositifs de mise à l'abri, sa survie tient donc à la chance. Une nuit peut-être, son corps cèdera d'avoir trop lutté. Défier la mort a des limites ». Un autre article, juste le titre : *Familles à la rue à Lyon : « Nous avons peur pour nos enfants »*.

Rappel de la définition d'hospitalité que l'on retrouve partout : « Action de recevoir et d'héberger chez soi gracieusement quelqu'un par charité, libéralité, amitié. »

Aujourd'hui, la Ville de Lyon n'est pas capable d'offrir la première des nécessités, c'est-à-dire un hébergement. C'est pourquoi je voterai contre ce plan d'actions qui multiplie les commissions, les réunions, les actions avant de répondre à l'urgence en matière d'hospitalité. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame BREUIL. Je crois qu'il y a peut-être un sujet de compétences là-dessus, sur l'hébergement. Est-ce que Madame WIBER ou Madame TOMIC, vous souhaitez répondre ? Je ne sais pas qui d'entre vous ? Allez-y, Madame WIBER.

Mme WIBER : Alors, je vois qu'on a lu le même article de Rue89 qui explique justement, donc c'est le directeur du Samu Social qui explique très bien que, justement, des personnes qui sont actuellement dans les centres d'hébergement d'urgence ne devraient plus l'être, justement parce qu'il n'y a pas assez de places de logements sociaux auxquels auraient droit ces personnes, et donc cela crée une saturation dans les places d'hébergement d'urgence. Là, je pense que, voilà, la Ville de Lyon, la Métropole ont pris leurs engagements pour accélérer la construction de

logements sociaux. Et c'est justement cela le problème. Maintenant, à l'État de fournir aussi plus de places d'hébergement d'urgence. Voilà. C'est tout ce que je dirais.

Mme LA MAIRE : Merci. Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. Quand je disais que la Ville de Lyon n'est pas capable d'absorber, c'est juste un constat. Effectivement, je ne parle pas de qui est responsable, mais aujourd'hui c'est ce constat que l'on peut faire, c'est qu'actuellement on ne peut pas. Voilà. Ce n'était pas un reproche à la Ville.

Mme LA MAIRE : Merci. Madame TOMIC, allez-y.

Mme TOMIC : Je voudrais quand même apporter une précision, cela va reprendre en grande partie ce qu'a dit ma collègue, Madame WIBER. Alors vous dites « Ce n'est pas un reproche » mais cela motive quand même un vote contre le plan donc... Effectivement, l'hébergement d'urgence, on est tout à fait d'accord que c'est un sujet crucial, mais celui qui est compétent pour l'hébergement d'urgence quand même, c'est l'État. Je tiens quand même à le rappeler. La Ville contribue en mettant à disposition des lieux comme juste derrière nous – il n'y a pas besoin d'aller bien loin –, des lieux de son patrimoine vacant pour de l'hébergement. C'est quelque chose qu'on a commencé à faire depuis le début du mandat et qu'on va poursuivre. Donc nous, on apporte notre contribution, il faut qu'on aille encore au-delà. Je ne dis pas du tout qu'on a fait suffisamment, il faut qu'on poursuive les efforts. Mais nous, on apporte notre contribution. On paie des nuitées d'hôtel, etc. pour des familles à la rue. Normalement, ce serait à l'État de les prendre en charge ces familles. On travaille avec la préfecture mais en même temps, ce n'est pas à nous, Ville de Lyon, de loger tout le monde et je trouve que c'est assez injuste de dire « vous ne remplissez pas votre devoir d'hospitalité » parce qu'à Lyon, il y a des personnes à la rue. Moi, cela me crève le cœur qu'il y ait des personnes à la rue. Soyons clairs. Mais ce n'est pas pour autant qu'on peut dire qu'on ne remplit pas notre contrat. Nos engagements, c'est d'œuvrer à cette hospitalité et quand vous dites « on multiplie les commissions, les réunions », alors je ne sais pas où vous avez vu dans le plan qu'on multipliait les commissions, moi je n'ai pas l'impression, enfin je crois qu'il y en a une. Parce qu'il y a aussi des enjeux multiples à traiter. L'hospitalité, évidemment, en premier lieu c'est un toit, mais c'est aussi tout un tas d'accès au droit qui pour le moment sont insuffisamment assurés.

Mme LA MAIRE : Merci à toutes pour cet échange très intéressant. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Madame BREUIL. Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Votes contre : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL

Mme LA MAIRE : Nous passons au rapport suivant, « Lyon en transition(s) », qui est en fait le rapport développement durable annuel de la Ville de Lyon et qui nous est présenté par Madame PASIECZNIK.

6. 5395 – « Lyon en transition(s) » Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2022 - Mission Transition écologique

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Bonsoir à tous et toutes. Donc effectivement, ce rapport développement durable de la Ville de Lyon, qui est une obligation du Code général des collectivités territoriales et qui est donc présenté chaque année. Depuis deux ans, la Ville de Lyon a choisi de l'appeler « Lyon en transition(s) ». Ce rapport présente les 25 politiques publiques du

plan de mandat de la Ville de Lyon, organisé autour de cinq pôles : l'aménagement, la transition, la ville soutenable, la protection et les solidarités, l'émancipation et les ressources, la proximité et la gouvernance. Moi, ce que je souhaitais lors de cette présentation, c'est mettre en avant un certain nombre d'actions qui sont menées à la fois à l'échelle de la Ville de Lyon et qui peuvent concerner particulièrement notre arrondissement. Donc voilà, je vais un petit peu vous lister des choses mais qui permettent un petit peu de voir la diversité des actions qui sont menées en termes de transition.

On peut citer par exemple, vraiment l'actualité de 2022, c'était la mise en place d'un plan de sobriété énergétique face à la crise énergétique à laquelle nous avons dû tous et toutes faire face.

On peut citer aussi l'un des événements 2022 spécifique à la Ville de Lyon. C'était la nouvelle offre de restauration scolaire, qui a été mise en place à la rentrée de septembre pour améliorer la qualité des repas proposés aux jeunes Lyonnais et Lyonnaises, en allant vers plus de local, plus de végétal et plus d'aliments de qualité autour de l'agriculture biologique en particulier.

En termes de santé, je voulais dire qu'on a eu la signature du Contrat Local de Santé qui a été présenté lors de l'un de nos conseils d'arrondissements pour garantir à tous les Lyonnais et Lyonnaises un bon état de santé.

Dire qu'il y a eu une réédition du Guide pour la santé des femmes, qui a été enrichi et actualisé, et diffusé à 5 000 exemplaires.

Parler aussi de solidarité. On en a parlé tout de suite. En 2020, le 20 janvier, la Ville de Lyon participait, pour la première fois, à la Nuit de la solidarité, qui permettait d'aller au-devant des personnes qui vivent dans la rue et pour aussi les entendre directement.

Un autre sujet : les biodéchets. Alors, on connaît toute la question des biodéchets avec les bacs qui sont mis dans toutes nos rues du 7^e arrondissement depuis un peu plus d'un an maintenant. Mais dire aussi qu'en 2022, cela a été la signature d'un marché biodéchets avec 50 établissements, crèches, écoles et résidences autonomie seniors. Ce qui anticipe la réglementation d'un an pour collecter et valoriser ces biodéchets.

En 2022, on a vu aussi le premier festival entre Rhône et Saône – je salue ma collègue Audrey HENOCQUE à la manœuvre – qui permet à la fois de développer un nouveau festival sur la ville de Lyon vraiment en direction des Lyonnais et Lyonnaises, mais aussi de sensibiliser et de protéger à la ressource en eau.

Bien sûr, en 2022, c'était le lancement du premier budget participatif, à hauteur de 12,5 millions d'euros avec la plateforme Oyé !. On est en train maintenant de travailler à la mise en œuvre de ces projets. D'autres choses aussi pour continuer un petit peu le panorama de la transition qui nous touche au quotidien. Cela a été aussi la mise en place de la Ville 30, avec 84 % des rues de notre ville qui sont maintenant concernées par une vitesse de 30 km/h.

On parlait logement : la troisième modification du PLU-H qui est intervenue en 2022 a aussi permis d'augmenter l'exigence en termes de logements abordables.

Dire aussi que la Ville est devenue actionnaire de l'Office foncier solidaire du Grand Lyon qui permet aussi de développer le bail réel solidaire, donc aussi travailler, on disait la difficulté d'accéder à un logement pérenne aussi pour les personnes. Voilà, c'est aussi quelque chose qui a été travaillé en 2022.

Je vais vous parler de quelque chose qui m'est cher, c'est la végétalisation. À la fois le PLU-H, puisqu'il y a eu une augmentation du coefficient de pleine terre. On le voit dans les nouvelles constructions en particulier, par exemple sur Gerland.

Bien sûr, après par rapport à la politique spécifique de la Ville de Lyon, eh bien tout ce qui a été fait ; la poursuite de la plantation des vergers. En 2022, on a planté un verger au Parc Blandan. Début 2023, alors on était sur la campagne 2022-2023, où on a planté tout récemment en fait, un verger place Jules Guesde. On réfléchit déjà à celui qui sera planté au nord de Gerland, en fin d'année. La végétalisation, c'est aussi tout ce qu'on a fait avec les enfants. On rejoint toute la thématique de la ville à hauteur d'enfant. Donc, c'est les rues des enfants. En 2022, c'était la rue Colonel Girard, devant l'école Marcel Pagnol. C'est toute la végétalisation des cours d'écoles qui est travaillée. En 2022, avec aussi l'école Marcel PAGNOL et puis l'école RAVIER. Un travail est aussi en cours avec les crèches SERVANT et DEBOURG.

Et puis, pour terminer, quelque chose qui est vraiment spécifique au 7^e arrondissement puisqu'on a lancé le dispositif « Demandez Angela » qui est donc un dispositif qui permet de travailler avec les commerçants qui le souhaitent, bien sûr, pour qu'ils puissent [être] reconnus comme un lieu où les personnes qui seraient en difficulté face à des violences dans la rue puissent effectivement trouver refuge dans ces commerces. Voilà le panorama que je souhaitais vous donner ce soir.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK pour ce panorama 2022.
Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ?
Madame BREUIL, allez-y.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. J'ai effectivement regardé ce document et il y a une chose qui m'a surprise, vraiment interpellée au niveau de la culture. En tant que citoyenne, en tant que femme, en tant qu'élue, administrée de Lyon 7. Cela ne concerne pas le 7^e arrondissement, je vais parler du théâtre de la Croix-Rousse où effectivement ils indiquent qu'il y a 60 % de spectacles faits par des femmes. Donc, OK. Par contre, ce qui m'interpelle et si j'ai bien compris, il y aurait 65 % de la jauge réservée aux femmes. Donc, si je comprends bien, pour moi, c'est trié. Puis, après permettre ou non l'accès au public au spectacle en fonction du genre et c'est une mesure pour moi, si j'ai bien compris, rétrograde et même discriminante par rapport à des hommes qui pourraient aller mais qui ne peuvent pas parce qu'ils sont « homme ». Donc ai-je bien compris ? Merci.

Mme LA MAIRE : Alors, Madame BREUIL. J'avoue, comme ce n'est pas sur le 7^e et n'ayant pas le rapport sous les yeux, je n'ai pas forcément l'information. Peut-être que c'est simplement une étude sur le public qui vient au théâtre et qu'ils ont constaté que 65 % des spectateurs étaient des spectatrices ? Néanmoins, je n'ai pas la phrase sous les yeux donc je ne peux pas vous l'assurer. Je ne sais pas si quelqu'un a la réponse dans cette salle ? Sinon, on essaiera de trouver et de creuser cette question que vous nous soumettez. On regardera ça. J'imagine que c'est plutôt le taux de spectatrices mais on regardera évidemment cette question-là.
Alors, c'est une prise d'acte mais je vous propose de formellement prendre acte de la présentation de ce rapport « Lyon en transition(s) ».
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté, donc une abstention.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Abstention : Mme PEILLON

Mme LA MAIRE : Nous prenons donc acte de la présentation de ce rapport et vous poursuivez, Madame PASIECZNIK, avec le rapport suivant sur le tènement immobilier au sein du Parc Blandan.

- 7. 5336 - Lyon 7e - Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif de valorisation des 21 et 23 décembre 2015, portant sur le Parc Blandan, consenti par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, en vue de la modification de l'assiette foncière dudit bail - EI 07277 - N° inventaires 07277 B 001, 07277 B 002, 07277 C 001, 07277 D 001 et 07277 T 003-01 - Direction Centrale de l'Immobilier**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Donc, effectivement, c'est une délibération relativement administrative mais bon, qui est importante. La Métropole de Lyon est propriétaire, effectivement, de l'ancien site militaire caserne Sergent Blandan qui accueille le Parc Blandan.
Donc, dans le cadre de cette propriété, la Métropole de Lyon a passé un bail emphytéotique administratif avec la Ville de Lyon. En fait, ce bail concerne les bâtiments qui sont occupés par des services de la Ville. Donc, 2 951 m² qui concernent principalement les espaces verts en fait, puisque toute l'équipe des espaces verts, mis à part celle qui s'occupe du Parc de Gerland et des

berges, est localisée au Parc Blandan. Toute l'équipe du 7^e en fait, les jardiniers du 7^e. Voilà. Donc, aujourd'hui, comme vous l'avez peut-être déjà constaté, l'IEP (l'Institut d'études politiques) s'agrandit, en fait, dans un bâtiment qui est situé au Parc Blandan pour créer la *Public Factory* – c'est toujours bizarre ces anglicismes, mais bon – qui donc modifie un petit peu les tènements qui vont être mis à disposition de la Ville de Lyon. Nous allons passer de 2 951 m² qui sont mis à disposition de la Ville de Lyon à 2 492 m². Cela permet aussi de faire quelques ajustements par rapport à l'aménagement qui est donc prévu à partir de 2024, pour finaliser l'aménagement des trois bastions. Voilà.

Et je voulais en profiter pour dire que nous avons eu récemment un comité de pilotage avec la Métropole par rapport à l'aménagement de ces bastions, suite à la concertation qu'il y avait eu en fin d'année dernière. Donc les études vont être lancées maintenant tout au cours de l'année 2023, avec des travaux en 2024, et il y aura d'ailleurs une dernière rencontre avant de lancer les études avec l'association de développement du Parc Blandan qui a été particulièrement mobilisée sur la concertation et qui est toujours très active sur tout ce qui concerne le développement du parc. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Et puis nous avons eu l'occasion d'aller au dîner annuel de l'ADPB il y a une semaine, et c'était intéressant effectivement de voir ces défenseurs du parc qui ne comptent pas leurs heures.

Alors, sur cette délibération, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non, je la soumets donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Ne participe pas au vote : Mme VACHER

Mme LA MAIRE : Madame PASIECZNIK, vous poursuivez avec la 5076 sur les subventions à diverses associations de protection de la biodiversité.

8. 5076 - Programmation financière 2023 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros - Direction des Espaces Verts

Rapporteure : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Effectivement, en 2021, l'Atlas de la biodiversité lyonnaise a mis en lumière quelques 2 900 espèces qui sont présentes sur les espaces publics de la Ville de Lyon.

Il s'agit maintenant de continuer dans la connaissance de ces différentes espèces, mais aussi de le faire avec les Lyonnais et les Lyonnaises pour que chacun et chacune puisse s'impliquer à la fois dans la connaissance et la préservation de cette biodiversité. La Ville de Lyon a lancé, courant 2022, un appel à projets pour poursuivre cette connaissance et cette animation. Treize associations avaient répondu. Aujourd'hui, dix associations ont été retenues puisqu'elles correspondaient aux critères précis de l'appel à projets, pour un montant total de subventions de 78 192 euros. La plupart des actions sont vraiment à l'échelle Ville de Lyon. Effectivement, ce sont les associations que l'on a l'habitude de voir sur ces questions de biodiversité : la Ligue pour la protection des oiseaux, France Nature Environnement, Arthropologia, Des Espèces Parmi'Lyons. On a aussi Odysseus – mais plus sur des choses sur la Tête d'Or –, Anciela, où là on sera effectivement peut-être en particulier sur l'implication citoyenne avec un défi « 100 refuges de biodiversité » au printemps 2023. Voilà. Donc un certain nombre d'associations pour un montant de 78 000 euros. Donc, merci de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette délibération ? Non. Je la soumets donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous revenons à vous d'ailleurs, Madame LÉCLUSE, pour le rapport suivant qui concerne la qualité de l'air aux abords des écoles.

9. 5308 - Approbation d'une convention de partenariat avec Santé publique France relative au développement d'EQIS (Étude Qualitative des Impacts sur la Santé) de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires - Direction de l'Écologie Urbaine

Rapporteure : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Rebonsoir. On vient de l'évoquer à l'instant comme l'une des réalisations de 2022 : la signature du Contrat Local de Santé. Cette délibération s'inscrit dans cette ambition de la Ville de Lyon de mieux préserver et gagner en qualité de santé de la population. Il s'agit là, pour la Ville de Lyon, d'être en partenariat avec l'Agence nationale de santé publique qui s'appelle Santé publique France pour mettre en œuvre une étude sur la qualité de l'air, plus spécifiquement la qualité de l'air dans et autour des écoles. Il s'agit là d'une étude, d'analyses de données qui seront mises à disposition gratuitement à titre gratuit par la Ville de Lyon et ensuite, d'analyser conjointement ce qu'il en ressort, notamment sur la qualité de l'air dans les salles de classes de primaire, et ensuite l'impact de la qualité de l'air sur la santé des enfants, notamment sur l'asthme des enfants. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame LÉCLUSE, mais cette fois-ci sur les périmètres scolaires 2023. Allez-y.

10. 5356 - Périmètres scolaires 2023 - Rentrée scolaire 2023 - Direction de l'Éducation

Rapporteure : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Tout à l'heure, on a vu qu'au sud de l'arrondissement, il y avait deux écoles qui allaient apparaître. Tout simplement pour faire face à la croissance démographique. En fait, c'est issu du Code de l'éducation, c'est la municipalité, donc la Ville de Lyon, qui définit, qui détermine le périmètre d'inscription pour chaque école publique de la ville et des enfants de la ville. Parce que c'est la création de ces deux écoles mais parce qu'il y a aussi l'implantation de nouvelles habitations au sud de l'arrondissement, dans ces délibérations, on fait évoluer le périmètre scolaire de plusieurs des écoles. Je pense que je ne vais pas rentrer dans le détail de l'évolution des périmètres de chacune des écoles, mais cela a été fait de la manière la plus transparente possible parce que cette détermination du périmètre a commencé dès novembre 2022 avec des propositions de la Mairie, ensuite des concertations avec les équipes éducatives, puis enfin, en décembre, la présentation devant les parents, ce qui a permis de recueillir des avis, des interrogations pour nous permettre d'ajuster du mieux possible ces périmètres aux besoins et aux réalités du terrain. Donc, des périmètres qui évoluent beaucoup dans le sud de l'arrondissement pour les écoles Ravier, Héritier, Frida Kahlo, bien entendu, Wangari Maathai mais aussi Berthelmer et l'école maternelle du Rhône. Voilà. Je vous suggère de voter positivement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet des périmètres scolaires ? Non. Je soumetts donc cette délibération à vos voix.
Qui est contre ? Il y a une question de Monsieur MICHAUD ?

Mme LÉCLUSE : Vous voulez une Carte ? Effectivement, on pourra vous mettre à disposition la carte des périmètres scolaires qui est effectivement non diffusable comme cela car c'est illisible. C'est vraiment rue par rue et vous allez voir qu'on a travaillé de manière très précise.

Mme LA MAIRE : Voilà. Donc c'est une question de Monsieur MICHAUD hors micro puisque c'est un mime je crois. Voilà, c'était une question sur peut-on avoir la carte des périmètres scolaires ?

Mme LA MAIRE : Je soumetts donc cette délibération à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les périmètres scolaires 2023-2024 sont adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous passons donc au rapport suivant qui concerne la participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires privées sous contrat et je vous cède la parole Madame LÉCLUSE pour le présenter.

11. 5355 - Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association - Années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 et approbation du modèle de convention - Direction de l'Éducation

Rapporteuse : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Il s'agit d'une délibération qui est récurrente. Il s'agit d'une émanation du Code de l'éducation, pareil, qui impose aux municipalités de contribuer au financement des écoles primaires et maternelles privées. Là, cette année, le périmètre est élargi aux maternelles puisqu'en effet, il y a la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans qui est imposée par l'Éducation Nationale. L'objet de cette délibération est de valider le montant de la participation qui s'élève à 920 euros par élève lyonnais scolarisé en classe élémentaire, et 1 300 euros par élève lyonnais scolarisé dans une classe maternelle. Il s'agit d'une convention tri-annuelle.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Madame BREUIL, Madame GRIES, Madame PASIECZNIK. C'est tout ? Alors, allez-y Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. En fait, j'ai juste une question concernant cette convention qui sera pour, je crois, jusqu'à 2025. Est-ce qu'éventuellement, s'il y a vraiment des hausses liées aux énergies concernant les coûts par élève pour les écoles privées, est-ce que cette dotation peut évoluer en fonction de l'évolution des coûts ? Ou si ce sera toujours jusqu'en 2025 cette attribution ?

Mme LA MAIRE : On écoute les deux interventions puis je vous donne la parole, Madame LÉCLUSE. Donc, allez-y Madame GRIES.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Mon intervention n'est pas dans ce sens. Plutôt sur la question des financements publics des écoles privées sous contrat d'association. Il est encore bien difficile, en 2023, de se poser et de poser cette question. Parce qu'en France, l'éducation est longtemps restée l'apanage de l'Église, comme vous le savez, jusqu'en 1882 où la loi Ferry institue l'enseignement primaire gratuit, laïque et obligatoire, qui a été complétée par la loi de 1905 qui établit la séparation de l'Église et de l'État. La laïcité est devenue ainsi le principe

fondateur de l'école républicaine. Donc avant de continuer mes propos, je ne pourrai que vous conseiller à tous et à toutes le livre *Le coût des études* de Jean-François CONDETTE qui est un historien, et qui aborde notamment le sujet du financement du secteur privé d'éducation au XX^e siècle en France. Cette connaissance historique et ce questionnement s'imposent parce qu'il en va aujourd'hui, enfin depuis 64 ans et la loi Debré de 59, de l'obligation des communes de participer aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires sous contrat et des écoles maternelles sous contrat depuis la loi Blanquer de 2019, dans les mêmes conditions qu'elles participent à ces frais pour les établissements scolaires publics, à la différence que les communes ne peuvent pas contrôler l'utilisation de ces fonds et sans aucune contrepartie des établissements privés. Comme nous le savons, les établissements privés à 98 % confessionnels catholiques n'ont pas les mêmes obligations que les établissements publics. Ils peuvent choisir leurs élèves et ne sont pas soumis au respect de la carte scolaire, ce qui a un impact sur la mixité sociale. Là où l'école publique est soumise à la carte scolaire et garantit la scolarisation de chacun, le privé sélectionne sur dossier, fait passer des entretiens de motivation, donc ne s'encombre pas des éléments fondateurs du principe d'égalité. C'est un fait. Et les établissements privés scolarisent davantage d'élèves issus des catégories sociales favorisées, voire très favorisées, comme le montrent les indices de position sociale dans les écoles publiques et privées, document qui a été mis à jour le 7 février 2023 et que vous retrouvez sur le site data.education.gouv.fr. Les établissements privés sont ainsi clairement des concurrents à l'école publique, et pourtant, et pourtant, l'argent public représente une partie importante : jusqu'à près de 50 % du budget des établissements privés. Dans le contexte de rigueur budgétaire que nous connaissons dans l'Éducation depuis bien des décennies, on peut légitimement se demander ce qui motive l'État à un tel financement au service de l'enseignement privé sous contrat qui coûte extrêmement cher aux communes – 8,5 millions d'euros à la Ville de Lyon en 2022 –, aux départements aussi et aux régions, au détriment des financements de l'école publique. Il est clair que les lois précédemment citées déséquilibrent les financements des communes et amplifient la ségrégation sociale de la jeunesse de notre pays. Nous ne remettons pas en cause la cohabitation de l'école publique et de l'école privée. Cela fait partie de l'histoire française. Qu'il existe des écoles privées confessionnelles concurrentes à l'école publique de la République est une chose, que la collectivité les finance en est une autre. Surtout quand l'État, au nom des économies de budget, n'assume plus complètement sa mission fondamentale d'éducation nationale. Nous souhaitons donc réappuyer ici notre attachement au principe de laïcité, réaffirmé idéalement que pour nous : écoles publiques, fonds publics ; écoles privées, fonds exclusivement privés. Dans l'état actuel des choses, nous proposons donc de moduler les fonds attribués par l'État et les collectivités territoriales au financement du fonctionnement des établissements privés sous contrat en fonction du montant de la contribution des familles. Sur le moyen et long termes, cela implique donc – et nous y tenons – à l'abrogation de la loi Debré, l'abrogation de la loi Blanquer qui, je le rappelle, est une loi profondément inutile qui n'avait comme objectif premier que le financement public des écoles maternelles privées puisqu'à l'époque moins de 1 % des enfants de plus de 3 ans n'allaient pas à l'école maternelle. Cela implique aussi la suppression de la loi Carle et l'intégration de l'école privée à la carte scolaire. Donc, au nom du groupe politique Lyon en Commun, nous remercions l'adjointe Ville de Lyon à l'éducation, Madame LÉGER, du travail qu'elle entreprend dans ce sens au sein de France urbaine et nous la soutiendrons dans ces revendications auprès du gouvernement. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci. Je crois avoir vu passer d'ailleurs un échange entre le Maire Grégory DOUCET et le ministre de l'Éducation ces jours-ci, et je ne doute pas que ces sujets aient été abordés. Madame PASIECZNIK pour les Écologistes, je pense.

Mme PASIECZNIK : Oui. Donc effectivement, le groupe des Écologistes votera cette délibération qui applique la loi. Mais, comme vient de le faire notre collègue, nous souhaitons effectivement exprimer nos réserves quant à ces financements. Il ne s'agit pas d'ouvrir un débat pour nous sur les écoles privées mais bien sur l'équité du financement par les collectivités des écoles privées sous contrat. Donc il y a un certain nombre de chiffres qui ont été rappelés ; 8,5 millions d'euros qui sont versés chaque année par la Ville de Lyon à ses écoles privées. Effectivement, la loi école

de la confiance de 2019 a durement impacté les finances des communes avec cette école maternelle devenant obligatoire. C'est un transfert au niveau national de 150 millions d'euros vers le secteur privé, sans contrepartie et en période de rigueur budgétaire. En 2020, dernier chiffre : au total, le privé subventionné a reçu 21,4 milliards d'euros. Donc, l'argent public finance ainsi l'enseignement privé sous contrat à hauteur de 73 % pour tous les niveaux. Donc voilà, ce ne sont pas des petits chiffres. Donc effectivement, ça c'était le côté chiffres. Côté justice sociale, l'école privée sous contrat est donc essentiellement financée par l'argent public et pourtant, elle n'est pas accessible à tous et toutes. Les écoles privées ont, en effet, une totale autonomie de recrutement, contrairement aux écoles publiques – cela a déjà été largement évoqué – où seule la carte scolaire est la règle. Dans la pratique, moi je suis amusée – je ne sais pas si « amusée » est le bon terme – à regarder les indices de position sociale dans les écoles maternelles et élémentaires du 7^e. Bon, c'est très clair, les écoles publiques de l'arrondissement sont en bas de tableau, avec exceptions. Nous on a une exception dans le 7^e : on a la cité scolaire internationale, effectivement, mais qui a, elle aussi, des modalités de recrutement tout à fait spécifiques. Donc, effectivement, les faits sont là. Le phénomène d'évitement vers le privé pour les familles qui en ont les moyens est ainsi de plus en plus fort – d'ailleurs sans forcément un lien avec des choix de conviction – et nous ce qu'on pense, c'est que pour grandir, pour s'émanciper, il faut se confronter à toutes les réalités sociales. Ce que ne permet pas cette non-mixité, en fait. Il nous paraît donc important de s'emparer collectivement de ce sujet pour infléchir ces tendances. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Donc, on a compris, des votes favorables mais réservés sur le principe même de financement public des écoles privées. Je reviens quand même à la question de Madame BREUIL sur est-ce que les subventions vont évoluer au gré d'augmentations, on va dire, externes ?

Mme LÉCLUSE : À ce stade, il n'est pas prévu d'augmentation.

Mme LA MAIRE : Merci. Au moins, c'était clair. Je vous propose de passer au vote. Sur cette délibération, je rappelle le chiffre : 5355.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté, mais nous avons entendu les réserves.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous continuons dans les établissements scolaires, les écoles, mais plus avec Madame LÉCLUSE, avec Monsieur MONOT puisqu'on parle d'apaisement aux abords des écoles.

12. 5180 - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2023 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) » - Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. En effet, c'est une délibération qu'on a déjà eu l'occasion de voter à deux reprises, je crois, ces dernières années. Elle concerne l'attribution du fonds de concours à la Métropole de Lyon pour cette année 2023, pour l'apaisement des écoles. Vous le savez, depuis le début du mandat, la Ville de Lyon a lancé cette démarche appelée « Rue des enfants ». L'objectif est d'apaiser les abords des écoles, permettre aux enfants de se réapproprier les espaces publics devant leur établissement scolaire. Ce sont des réaménagements qui visent plusieurs objectifs essentiels parmi lesquels on peut citer :

- En premier lieu, la sécurité des enfants et des familles en apaisant le trafic automobile, en réduisant les vitesses, voire en piétonnant la rue lorsqu'elle s'y prête ;

- On a un enjeu également sanitaire important en limitant la pollution de l'air et les nuisances sonores sur le chemin de l'école et à proximité des classes où les enfants travaillent ;
- La lutte contre la sédentarité aussi. Un défi majeur de notre époque. Et là, on veut favoriser les mobilités actives des enfants : la marche, bien sûr, mais aussi le vélo ou la trottinette.
- Enfin, l'amélioration des espaces publics, la végétalisation des rues pour réduire les îlots de chaleur, apporter du confort et de l'ombre aux familles et un environnement en somme plus propice à l'épanouissement, au jeu et au travail des enfants.

Concrètement, ces projets, ces aménagements d'espaces publics sont réalisés et financés par la Métropole de Lyon, à l'initiative des communes et des arrondissements de Lyon, *via* ce qu'on appelle les « budgets de proximité », ainsi que par la Ville de Lyon en ce qui concerne ses propres compétences, notamment la strate basse végétale et l'éclairage urbain.

Sur cette délibération, ce qu'on propose à nouveau, comme par le passé, c'est d'abonder, par un fonds de concours, le financement des opérations 2023 qui seront réalisées par la Métropole de Lyon. Et donc, cette participation de la Ville de Lyon pourra varier selon la nature et l'ambition des projets. Cela ira de 30 000 euros pour un aménagement de sécurisation, 40 000 euros pour la création d'une zone de rencontre visant à limiter le trafic et abaisser les vitesses, et jusqu'à 50 000 euros dans le cadre d'une piétonisation complète de rue. Et l'ensemble des projets retenus pour l'année 2023 fera un montant maximum de 700 000 euros pour la Ville. Voilà. Enfin, je profite de cette délibération pour parler du 7^e arrondissement, pour dire qu'après les 3 premières rues des enfants qu'on a réalisées ces dernières années dans l'arrondissement, d'abord devant l'école Gilbert DRU dès 2020, puis l'école Marc BLOCH rue Chevreul en 2021, l'école Marcel PAGNOL en 2022, c'est un aménagement d'ailleurs devant l'école Marcel PAGNOL qui s'est terminé récemment, ces dernières semaines, avec la plantation d'une trentaine d'arbres et de nombreux végétaux qui ont été plantés avec la participation des écoliers. Après tous ces projets, cette année, c'est la rue Croix Barret. On a eu l'occasion d'en parler avec l'ouverture de la nouvelle école Wangari MAATHAI prévue en septembre 2023. Donc c'est cette rue Croix Barret qui fait l'objet, en ce moment-même, d'un réaménagement complet pour accueillir les enfants dans leur nouvelle école, dès la rentrée prochaine. Ce sera une rue qui sera plus végétalisée, avec des largeurs de trottoirs qui seront doublées pour faciliter la venue des familles, une piste cyclable sécurisée également pour favoriser là-encore les mobilités actives, une circulation réduite et un sens unique pour le trafic automobile et, enfin, un parvis de l'école arboré, convivial pour toutes les familles, les enfants et les parents. Donc, je veux souligner le grand travail des agents de la Ville et de la Métropole de Lyon qui rendent possibles tous ces aménagements chaque année. Des aménagements importants pour faire de Lyon une ville à hauteur d'enfant. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc cette délibération à vos voix, la 5180. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Après les rues aux enfants, on passe au sport et la boxe avec vous, Monsieur FEKRANE. La délibération 5349.

13. 5349 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Boxing Lyon United pour l'organisation d'une rencontre internationale France-Arménie le 21 avril 2023 au Petit Palais des Sports de Gerland à Lyon 7^e - Direction des Sports

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Bonsoir à tous et toutes. Avant de parler de délibération, j'aimerais féliciter Sarah PEILLON puisqu'elle représente maintenant son parti politique au niveau départemental. Voilà. Moi, je vous félicite. En même temps, c'était juste pour dire que, je pense que vous le savez tous,

je suis un homme de terrain. Je vais voir pas mal de clubs et malheureusement – je dis malheureusement, je ne sais pas, je suis ému – la situation actuelle qu'on est en train de vivre depuis presque un mois est très difficile. Je m'explique. Parce que le sport, c'est tout au long de la vie et l'accès c'est à tous et toutes. Toute catégorie, tout âge, tout au long de la vie. Le monde amateur ou le sport amateur, s'il n'y a pas de bénévoles, il n'y a pas de sport amateur. Et s'il n'y a pas de sport amateur, il n'y a pas de sport professionnel. C'est l'ensemble qui fait que le sport peut arriver au haut niveau. Je donne un exemple – on va parler du 7^e arrondissement parce qu'on parle du 7^e –, Selma BACHA, elle était au FC Gerland et maintenant elle est devenue professionnelle : l'équipe de France. C'est un exemple. Donc, là, je ne vais pas parler de ma vie privée mais j'ai eu un petit accident. C'était négatif mais d'un côté c'était positif parce que j'ai passé mon temps, presque un mois, cloué au lit. Mais pourquoi je parle de cela, parce que j'ai passé mon temps à écouter l'Assemblée nationale. Vous allez me dire : « C'est quoi le rapport ? » C'est tout simplement, c'est un sketch pour moi, franchement c'était folklorique. J'ai l'impression de revivre Dallas.. Pour la simple raison que j'avais pas mal de députés qui posaient des questions très objectives mais jamais eu de réponse. Bon c'était un passe-temps. Tu poses la question mais tu n'as pas de réponse. Mais pourquoi je parle de cela, parce que quand je suis allé dans les associations, tout le monde me dit : « Yacine, la retraite, c'est important pour nous de savoir où on va, où on met les pieds. » Parce que le sport, c'est un projet. Et pourquoi je dis « c'est un projet », c'est deux ans, trois ans. Il y a toujours un projet pour construire. Or, eux, ils me disent : « Yacine, si la retraite, elle passe à ... » – je ne sais plus maintenant, 64 ou 65 vu que le Sénat, il est en accord –, si la retraite elle est de deux ans en plus, c'est une prison pour eux. Je veux dire c'est une prison à ciel ouvert, c'est-à-dire tout simplement, il n'y aura plus de bénévoles. Parce que, depuis le covid, il faut le savoir que nous, à l'Office des sports de Lyon, et grâce à Julie NUBLAT-FAURE, l'adjointe aux sports, on a fait aussi un bilan. On a constaté qu'entre 20 et 30 % de moins de licenciés et presque 40 % de bénévoles. Là, actuellement, cet été, bon je fais une petite publicité en même temps, on va faire des ateliers pour voir comment attirer les jeunes, les bénévoles. Donc c'est important, parce que le sport ce n'est pas que je donne que des subventions, mais le sport c'est la société. Je veux dire, au mois de janvier, il y a eu un match de foot FC Gerland-AS Bellecour. Il y a un jeune qui a fait un arrêt cardiaque. Je remercie le Samu. Bon, maintenant, il va mieux. Pourquoi je parle de ça ? C'est tout simplement, je pose la question. J'espère que vous allez remonter à notre député Thomas RUDIGOZ. Peut-être qu'il fait remonter au niveau..., au lieu de la trottinette, qu'il passe un peu de questions de santé. Parce que la santé est en dérive. Il y a un dysfonctionnement total. Je veux dire, quand j'ai la santé, le ministre de la Santé avec l'ancien ministre de l'Éducation, ils ont décidé d'enlever les licences. Tous les ans, on faisait des licences. Tous les ans, on allait voir un docteur. Or, maintenant, c'est juste un papier. Et si on regarde, il y a plus d'arrêts, plus de gens qui ont des problèmes de santé. Or, dans les compétitions ils finissent aux urgences et cela finit très mal. Voilà. C'est juste que je voulais en parler car cela me tient à cœur et sincèrement, je ne sais plus où je mets les pieds. Quand je vais voir des associations, j'essaie de leur remonter le moral. Je sais que la Ville de Lyon, la Métro', tout le monde essaye de donner l'accès au sport. L'été, par exemple, Divertisport, Le sport en ville. Je remercie Audrey HENOCQUE. Pour les grands événements, par exemple la Coupe du monde, elle donne l'accès aussi aux jeunes issus des quartiers populaires pour visiter le village, le futur village de la Coupe du monde et en même temps voir les professionnels. Parce que c'est cela qui permet aux jeunes, aux enfants, quand ils voient le monde professionnel, ils ont des objectifs, ils ont des orientations. Voilà. Je voulais dire parce que ça me tenait à cœur et j'aimerais bien que le sport soit en priorité au niveau de l'État parce que franchement, il laisse à désirer. Voilà.

Mme LA MAIRE : Peut-être éventuellement le rapport sur la boxe aussi, Monsieur FEKRANE.

M. FEKRANE : Oui. Alors, je reviens à Lyon. Alors, il s'agit de l'association Boxing Lyon United, dont le siège social est situé 215 rue Paul Bert, Lyon 3^e. Elle a été créée en 2012, avec pour objectif le développement de la pratique de boxe anglaise pour toutes et tous. Elle propose :

- des activités de loisir, accessibles aux enfants, comme aux adultes, notamment celles et ceux en situation de handicap ;

- des activités de boxe éducative ou encore de boxe santé.

Le club compte 514 adhérents, dont une grande partie sont des femmes. Club formateur, les athlètes ont remporté, depuis sa création, plus d'une trentaine de titres nationaux et internationaux. Aujourd'hui, l'association sportive compte parmi ses licenciés Yorjelin CÉSAR, médaille de bronze aux Championnats d'Europe juniors et champion de France amateur en 2022. Tout récemment, sélectionné en équipe de France, il prépare les Jeux olympiques et paralympiques 2024. Sélectionné aussi au Championnat du monde. Enzo ADOLPHE, récemment titré champion de France junior en moins de 48 kg. Estelle MOSSELY, qui est très connue, championne olympique de boxe en 2016. Elle n'est pas là comme certains députés malheureusement disent « les femmes c'est pour faire du ventre », elle a accouché d'un enfant et elle est championne olympique. Elle a tenu. Elle était championne olympique. Tout récemment, elle a participé, le 17 février, aux Championnats du monde. Elle a encore eu son titre de championne du monde IBO, le 17 février à Paris. Elle a 11 victoires en tant que professionnelle. L'association Boxing Lyon United organise, le 21 avril 2023, une rencontre internationale France-Arménie au Petit Palais des Sports Lyon 7^e. Nouveauté d'envergure, internationale, cet évènement réunit les équipes nationales seniors engagées dans les phases de sélection des Jeux olympiques de Paris 2024. Chaque équipe est composée de 8 à 11 boxeurs accompagnés par deux entraîneurs et deux représentants officiels. Dix combats officiels sont organisés durant la soirée et arbitrés par des juges internationaux. Plus de 1 200 spectateurs et spectatrices sont attendus pour cet évènement d'envergure. Également l'occasion d'échanges entre les deux délégations, puisque les membres de l'équipe de France iront à Erevan s'entraîner dans les installations arméniennes. À un peu plus d'un an des Jeux olympiques et paralympiques, le budget prévisionnel de cette manifestation est de 40 179 euros. Je vous propose d'allouer une subvention de 5 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je veux quand même vous remercier pour vos propos. C'est vrai qu'on a mis un petit peu de temps pour arriver au rapport, mais je vous rejoins dans beaucoup de choses que vous avez pu dire. Je ne tiendrais quand même pas Madame PEILLON pour responsable de tout cela mais, c'est vrai, le gouvernement me semble assez hermétique à la mobilisation qui est en cours alors que c'est une mobilisation qui est massive, qui est coordonnée, avec des syndicats qui s'entendent, une mobilisation argumentée, qui est une mobilisation qui touche tous les âges, toutes les catégories sociales. On le voit chaque semaine dans les manifestations, et donc c'est vrai que moi, je rejoins le souhait que vous formulez que cette réforme, soit ne soit pas adoptée, soit qu'elle soit modifiée sur l'âge de départ à la retraite. Le combat n'est pas encore perdu. Il y a une manifestation le 7 mars. La loi passe en ce moment. En tout cas, elle va passer à partir de la semaine prochaine au Sénat, et on compte aussi sur les sénateurs, sénatrices écolos de gauche pour faire évoluer cette loi, que le débat continue, que la mobilisation continue en espérant effectivement, que le gouvernement soit moins hermétique qu'actuellement. Parce que pour l'instant, il ne me semble pas qu'il y ait eu beaucoup d'écoute sur le sujet. Mais donc, je ferme la parenthèse et je reviens au vote sur la boxe. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et on passe au rugby désormais avec la délibération 5347. Allez-y, Monsieur FEKRANE.

14. 5347 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi de rugby « Ovalyon 2023 » du 7 au 9 avril 2023 à la Plaine des Jeux de Gerland à Lyon 7^e - Direction des Sports

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, merci. Alors il s'agit de l'association Les Rebelyons dont le siège social est situé au Centre LGBTQIA+, 19 rue des Capucins, Lyon 1^{er}. C'est une association créée depuis 2007 qui a pour objet la pratique du rugby à XV et à VII, dans le respect des règles fédérales et tout en favorisant l'intégration des personnes LGBTQIA+ dans ce sport. L'association organisera le week-end des 7-8-9 avril 2023 le tournoi de rugby l'« Ovalyon » à la Plaine des Jeux de Gerland, à Lyon 7. Depuis sa création il y a 15 ans, l'« Ovalyon » a réuni une fois par an l'ensemble des clubs de rugby inclusifs implantés en France, comme en Europe. Trois cents participants sont attendus pour cette édition, après deux années d'annulation pour cause de crise sanitaire. Concernant l'organisation de ces journées de compétition : les matchs de poules ont lieu le samedi de 9 h à 17 h et les phases finales le dimanche à midi. La compétition est clôturée par la cérémonie de remise des prix. En parallèle des compétitions, des associations partenaires de prévention sont mobilisées au sein d'un village associatif implanté à la Plaine des jeux de Gerland, telles que le Centre LGBT+, SOS Homophobie, le Refuge, CARGO ou encore Cadet. Des temps de convivialité sont également programmés parmi lesquels une visite de la ville. L'association a sollicité une aide financière de 6 000 euros pour l'organisation de ce tournoi.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc cette délibération à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et désormais on passe au cheerleading. Allez-y, Monsieur FEKRANE.

15. 5345 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Spirit Academy Cheer & Dance pour l'organisation du Championnat de Lyon 2023 de Cheerleading les 20 et 21 mai 2023 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7^e - Direction des Sports

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui. Il s'agit d'un évènement aussi dans Lyon 7^e. Spirit Academy Cheer & Dance est une association dont le siège social est situé au 131 rue Bataille, à Lyon 8^e, qui a pour objet l'organisation d'un championnat international annuel de cheerleading. Il s'agit de danse avec pompons, de danse freestyle, pop, jazz, hip-hop. Il est originaire des États-Unis. C'est un sport mixte, d'équipe et qui mêle gymnastique et chorégraphies. Cette pratique où se succèdent pyramides et portés complexes a été reconnue discipline olympique depuis 2021. La prochaine édition championship aura lieu le 20 et 21 mai 2023, au Palais des Sports de Gerland. Elle réunira 1 500 sportives et sportifs en provenance de toute la France, comme de l'étranger : Royaume-Uni, Espagne, Allemagne, Suisse, etc. Les épreuves seront soumises à un jury composé de huit juges internationaux, professionnels de cette discipline inscrite au niveau international avec près de 2 500 spectateurs et spectatrices. Attendue pendant le week-end, cette compétition permettra aux huit meilleures équipes, dont 4 au cheerleading – comme l'année dernière, je n'arrive pas à prononcer – et quatre en danse, de concourir aux International All Dance World 2024 à Orlando, en Floride, aux États-Unis. Le budget prévisionnel de cette compétition est de 98 500 euros. L'association Spirit sollicite juste une somme de 2 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Y a-t-il des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc cette délibération à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais au futsal. Allez-y, Monsieur FEKRANE.

16. 5343 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Sport Passion Développement pour l'organisation de la 2^e édition du « Tournoi des Étoiles » le 27 mai 2023 au gymnase Louis Chanfray à Lyon 2^e - Direction des Sports

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Ah, le futsal qui se développe. Alors, il s'agit de l'association Sport Passion Développement dont le siège social est à Lyon 7^e. Alors, pour objet, la pratique de sport pour les jeunes, vecteur de lien social, de citoyenneté et de mixité. L'association organisera le 27 mai 2023, au gymnase Chanfray, à Lyon 2^e, la seconde édition du « Tournoi des Étoiles ». Compétition de futsal mixte qui réunit exclusivement des joueuses et joueurs de catégorie U-11. Parrainée par les joueuses de l'Académie de l'Olympique lyonnais, cette journée réunira une centaine de participants issus des arrondissements de la ville ainsi que niveau Marseille, Paris, etc. Des actions de sensibilisation autour des enjeux de l'éco-responsabilité et de la transition écologique seront programmées parallèlement aux rencontres sur le terrain. Des joueuses de l'équipe de l'Olympique lyonnais seront également présentes au cours de la journée ; des temps d'échange entre elles et les participants sont prévus. Discipline populaire, le futsal ou le football en salle, se dispute 5 contre 5 avec un ballon spécifique et pas de hors-jeu. Donc, on n'a pas besoin de la VAR. Dans un temps de jeu très rapide et ludique. L'organisation de ce tournoi valorise sa pratique en mixité et promeut la féminisation de jeu collectif du ballon. Le budget prévisionnel de ce tournoi s'élève à 29 000 euros. Ils vous sollicitent pour une subvention de 4 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Y a-t-il des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc cette délibération à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et pour finir avec le sport, la dernière délibération qui concerne la subvention au LOU Rugby SASP. Allez-y, Monsieur FEKRANE.

17. 5073- Attribution d'une subvention de fonctionnement de 209 000 euros au LOU Rugby SASP - Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby SASP au titre de la saison 2022-2023

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Malgré les problèmes des Fédérations, parmi eux la Fédération de rugby, qui est triste, notre président Monsieur LAPORTE qui a pris la porte mais, après des discussions avec la ministre, mais avec pas mal de casquettes qui existent dans le bureau. Aussi la Fédération de football qui fait pas mal de... Je ne sais pas, depuis 12 ans, je pose question au niveau de la commission de la Fédération des membres du bureau. Il y a deux femmes parmi le bureau. Sur dix, il y avait deux femmes. Une qui a parlé, elle s'est fait virer. Je ne sais pas comment on fait. Il suffit qu'une parle, elle se fait virer. Je ne sais pas où elle est la justice au niveau des Fédérations. Pourquoi je dis ça ? C'est tout simplement, c'est un couac. L'exemplarité au niveau des Fédérations c'est pour moi, c'est comme l'État. C'est l'exemple, c'est le reflet, c'est le miroir. Or, tout ce qui se passe maintenant, c'est que des embrouilles et chacun prend une casquette. On a le président de la Fédération, il a été viré hier, il a été nommé à la Fédération internationale de football. Il va représenter l'Afrique. Dommage, il aurait pu aller avec Monsieur MACRON en Afrique, puisqu'il fait une tournée en Afrique, il aurait pu au moins faire gagner du temps. Monsieur Noël LE GRAËT, maintenant il est patron de la Fédération internationale. Il représente Paris et il va avoir les dossiers pour représenter l'Afrique, avec tout ce qu'il a fait pendant 12 ans, les couacs, nommer un entraîneur qui s'appelle Didier DESCHAMPS sans faire un CA, c'est un peu louche, mais bon. Voilà, je dis quand même les choses comme il se doit.

Alors, revenons sur le LOU. Il s'agit tout simplement, suite au conseil municipal qui date de 29 janvier 2002, qui prend fin, d'une reconduction d'une convention. Il vous est proposé aujourd'hui, de conclure une nouvelle convention-cadre au titre de la saison 2022-2023. Cette convention, à conclure entre la Ville de Lyon-LOU, portera sur le financement par la Ville de Lyon, mission d'intérêt général développée par le LOU rugby. En effet, l'article L113-2 et R113-1 du Code du sport dispose que les sociétés sportives peuvent percevoir des subventions publiques dans la limite de 2,3 millions d'euros par saison sportive pour les missions d'intérêt général ainsi définies : la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés ; financée par la Métropole de Lyon, la participation de l'association ou de la société à des actions d'engagement auprès des scolaires, d'inclusion, d'intégration ou de cohésion sociale ; la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité publique et la prévention de la violence dans les enceintes sportives du LOU. Le LOU a proposé à la Ville de Lyon de s'engager sur ce type d'actions pour la saison 2022-2023, en sollicitant une participation financière sous la forme de subventions. La Ville de Lyon a décidé de soutenir les missions suivantes :

- La promotion du rugby dans l'agglomération lyonnaise, notamment en résonance avec la Coupe du monde de rugby 2023 en France ;
- La mise en œuvre d'actions pédagogiques et solidaires en autres milieux scolaires ;
- La mise en œuvre d'actions éco-responsables ;
- La promotion du rugby pratiqué par les femmes ;
- Les actions en lien avec le sport-santé.

Un projet de convention joint au rapport, conforme aux dispositions du Code du sport, décline toutes ces thématiques et présente également les engagements du LOU, pour une subvention de fonctionnement de 209 000 euros allouée au LOU pour la saison 2022-2023. Voilà. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Y a-t-il des interventions sur le sujet ? Monsieur BOSETTI, allez-y.

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire. C'est une intervention au nom des élus du groupe Lyon en Commun. Monsieur le Président directeur général de GL EVENTS, Monsieur l'Actionnaire majoritaire de la Société anonyme du LOU Rugby, cher Olivier GINON, les travaux de rénovation de la piscine de Gerland avancent à grands pas. D'ici la fin de l'année, ou au début de l'année prochaine, la piscine de Tony Garnier, patrimoine historique de notre ville, pourra enfin rouvrir ces portes. C'est une très bonne nouvelle. Mais à qui et à quel prix ? La question reste entière. Depuis le montage juridique opéré par nos prédécesseurs, la parcelle du stade de Gerland, qui inclut la piscine, a été déléguée en gestion à votre société anonyme de sport professionnel. C'est un choix politique et il est vrai que cela n'aurait pas été le nôtre, en tout cas pas en ces termes. Je ne mets pas ici en question la dimension sportive de votre projet. Notre attachement au rugby, en tant que sport populaire, notre attachement aussi au club historique qui est le LOU et qui fait notre fierté, notamment lorsqu'il se hisse à la troisième place du Top14 comme ce week-end. Non, je parle bien ici de la contractualisation opérée entre acteurs publics et acteurs privés. Donc, de la gestion de l'argent public. Et d'une ville qui doit rester à vivre et pas à vendre. Comprendons-nous bien : la Ville de Lyon risque, ici, de louer à un prix déraisonnable, au prix fort, l'équipement dont elle est encore propriétaire. C'est assez ubuesque. Pour mémoire, la Chambre régionale des comptes avait souligné, à l'époque, combien Gérard COLLOMB, Yann CUCHERAT aussi, adjoint aux sports, avaient joué contre leur camp, contre les intérêts de la Ville de Lyon en manquant de transparence et en concédant une perte de près de 20 millions d'euros sur cette opération. Autre particularité de ce montage, la piscine de Gerland était glissée dans ce bail emphytéotique, notre collectivité en perdant donc l'exploitation, alors même que nous manquons cruellement de piscines publiques sur Lyon. Alors aujourd'hui, nous nous interrogeons sur l'accessibilité tarifaire du futur équipement. Les habitants de Gerland, les Lyonnaises et les Lyonnais pourront-ils en profiter à un prix raisonnable ? Ou est-ce que cette piscine sera-t-elle accolée à un hôtel standing et ouverte uniquement à ceux qui en ont les moyens ? Monsieur GINON, il est normal que vous assuriez un équilibre économique à cet équipement et pour autant, nous interrogeons la question de votre marge commerciale sur cette piscine, sur cet

équipement d'intérêt public et d'intérêt local. Nous disons que la rentabilité économique de l'opération ne doit pas se faire au détriment des habitants du quartier, au détriment des scolaires, au détriment des clubs sportifs, ou même tout simplement au détriment de la Ville de Lyon et donc du contribuable. Sur l'ensemble de l'opération de la parcelle de Gerland qui vous a été concédée, vous avez bénéficié de nombreux droits immobiliers à construire. Les résultats du groupe GL EVENTS ne suscitent pas non plus d'inquiétude, c'est d'ailleurs presque un euphémisme de le formuler ainsi. Aussi, notre groupe politique Lyon en Commun vous engage à afficher sur cette opération la responsabilité sociale de votre groupe, de manière à démontrer aux habitants de Gerland et à tous les Lyonnais que cette piscine n'est pas qu'un objet économique, mais bien un objet sportif, populaire, un objet ouvert sur le quartier, ouvert à ses riverains, ouvert aux enfants, ouvert aux familles. Monsieur le Président directeur général, nous fêterons en 2024, les 100 ans de la Cité Jardin qui fait face au stade de Gerland, qui fait face à la piscine de Gerland, un des quartiers les plus populaires de notre ville, un des quartiers dont les besoins sociaux sont aussi les plus importants. Nous fêterons aussi en 2024, la Coupe du monde de rugby, véritable événement populaire qui posera ses valises au cœur du quartier de Gerland. Et cette fête ne sera réussie que si elle est la fête de tout le monde, et pas seulement de quelques-uns. Donc notre responsabilité, votre responsabilité aussi, est immense pour que cette fête soit celle d'un quartier, en permettant à ses riverains d'accéder toute l'année. Cher Olivier GINON, Gerland vous écoute, Gerland vous regarde et dans l'attente de votre engagement, Lyon en Commun s'abstiendra sur les dossiers relatifs au groupe GL EVENTS.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Alors, je vais laisser Olivier GINON vous répondre. Je ne vais pas vous répondre à sa place. Mais vous confirmez que ce bail emphytéotique administratif a des effets désastreux pour la Ville de Lyon, mais aussi pour les habitants et habitantes de Gerland et confirmez, mais vous le savez, la détermination avec laquelle l'exécutif – et je crois qu'Audrey HENOCQUE peut en témoigner – mène les discussions afin que les Gerlandais, les Gerlandaises, et d'une manière générale, les habitants de la Ville de Lyon, aient toujours un accès à des tarifs raisonnables – pour les familles notamment – à la piscine de Gerland. Par ailleurs, cela n'a pas de rapport avec la délibération en présence qui est une subvention donc au club professionnel de rugby. Mais ces discussions existent et je vous confirme notre détermination pour que cette piscine existe et soit accessible aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est donc adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstentions : M. MIACHON DEBARD, Mme GRIES, M. CHENAUX, M. BOSETTI

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons avec le rapport suivant et vous, Madame VACHER, sur la vie étudiante et les subventions aux associations étudiantes.

18. 5213 - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 1^{re} phase – 2023 » - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteure : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, par cet appel à projets « initiatives étudiantes », la Ville et la Métropole de Lyon, qui ont un service commun vie étudiante, contribuent à l'émancipation des étudiants et étudiantes et au renforcement de leur pouvoir d'agir. Ces deux collectivités soutiennent ainsi des expériences collectives de citoyenneté répondant à des défis actuels de notre société : démocratie, solidarité et écologie. Le tout pouvant également permettre aux étudiants et étudiantes d'acquérir des compétences qui pourront leur être utiles dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il vous est proposé de voter la première phase de l'appel à projets 2023. 33 dossiers ont été retenus sur 54 et 12 concernent la Ville de

Lyon pour un montant total, du côté de la Ville de Lyon, de 14 550 euros. Je vais vous faire un petit aperçu de deux projets parmi ceux-ci. Un premier qui concerne l'association Kinoks qui est hébergée à la maison des étudiants du 7^e arrondissement. Cette association, elle valorise l'accès au cinéma et à la photographie, ainsi que l'expression artistique des étudiants et étudiantes. Elle propose, dans le cadre de l'appel à projets, de réaliser, diffuser, trois courts-métrages ainsi que l'organisation d'un marathon de courts-métrages. Autre association qui a été retenue, l'association EcoSila, qui est aussi hébergée à la maison des étudiants du 7^e, qui est une association lyonnaise pour l'écologie et la solidarité, et qui a pour objectif de favoriser la rencontre interculturelle autour de l'écologie. Cette association organise des conférences, des temps de débats, d'échanges, des ateliers ludiques et participatifs sur les questions environnementales et l'émigration. Ainsi, la Ville et la Métropole de Lyon soutiennent l'émancipation de la jeunesse par la citoyenneté, la culture, l'engagement associatif, le développement du pouvoir d'agir des jeunes et le tout, sans recourir à l'uniforme militaire. Je vous remercie, chers collègues, pour le soutien à ces initiatives étudiantes.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc cette délibération à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame GRIES, et les appels à projets internationaux.

19. 5302 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 phase 1 - Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci beaucoup, Madame la Maire. Internationale de par son histoire, la ville de Lyon s'est construite comme une terre de rencontres et d'échanges. Notre coopération extérieure s'inscrit dans des valeurs d'ouverture à l'autre, de citoyenneté mondiale, de solidarité et de réciprocité. Cette coopération essentielle fait d'autant plus écho que nous sommes devenus le seul grand pays occidental sans diplomate professionnel, ce qui pose clairement la question de notre volonté nationale de coopération pacifique ou de restauration de la paix après une phase de conflit. Cette coopération essentielle fait d'autant plus écho que nous avons fêté, il y a quelques jours, un sinistre anniversaire, celui des un an de guerre en Ukraine. Mes pensées vont ainsi ici aux peuples qui subissent la guerre en Ukraine et partout dans le monde. Par ces appels à projets internationaux, nous souhaitons approfondir les relations de solidarité par la construction de coopérations qui contribuent à apporter des solutions communes face aux crises actuelles. Notre démarche se fonde sur la souveraineté des peuples et une coopération mutuelle avantageuse. Nous avons un rôle à jouer dans une construction d'une citoyenneté mondiale, rassemblant les différentes cultures et porteuse de lien social entre les Lyonnais et les Lyonnaises dans toute leur diversité. Nous construisons de nouveaux liens d'amitié et de coopération avec d'autres villes, visant à la convergence des luttes et de projets locaux, portant l'ambition d'une société solidaire, ouverte, pacifique et internationaliste. Avec ces projets internationaux, dont la prochaine date limite des dépôts de dossiers par les associations est le 30 avril, nous renforçons notre engagement dans les réseaux d'éducation à la paix et au développement, ainsi que les mobilisations en faveur des droits de l'Homme et des libertés. Je souligne ici l'action de l'association Agir ensemble pour les droits humains, installée dans le 7^e arrondissement, qui, dans le cadre de leur programme Lyon ville refuge, mettra à l'abri deux défenseurs des droits humains inquiétés dans leurs pays. Nous soutenons aussi les peuples qui luttent pour l'autodétermination et la reconnaissance de leurs droits. Je pense ici aux peuples kurdes,

palestiniens, iraniens, afghans qui ont besoin de notre solidarité et de visibilité. Il paraît donc essentiel de construire, renforcer la coopération internationale et la résistance de notre société pour un avenir plus pacifique. Au regard de ce que notre société traverse, il en faut de la résistance. Monsieur FEKRANE l'a rappelé particulièrement dans le domaine du sport, au niveau de Lyon, et je voulais insister ici sur ce point. En France, depuis la pandémie du Covid-19, on constate une réelle difficulté, pour les associations, à trouver des bénévoles. C'est une chute de plus de 15 % des bénévoles depuis 2020 et les médias locaux alertent sur ce point tous les jours. Je me permets aussi de souligner – vous l'avez fait Madame la Maire – ce fait et mon inquiétude, en tant qu'élue locale déléguée à la vie associative, concernant l'impact de la réforme des retraites sur l'engagement associatif. Plus de 50 % des retraités ont une activité associative. Le profil actuel le plus répandu du bénévole peut être dessiné comme suit : un homme de plus de 65 ans. Les personnes retraitées constituent un réservoir de renouvellement pour l'engagement. Le temps de la retraite est investi dans des activités dont l'objectif est de continuer, à raison, à participer à la vie de la société. Les activités qu'il est difficile, voire impossible, à réaliser auparavant tant la vie professionnelle occupe la majeure partie de notre temps actif. Par leur engagement au service de la cité et au service des autres, les personnes âgées forment le tissu dense des associations, permettant le lien nécessaire entre toutes et tous. Le projet de réforme risque de fragiliser encore plus et de mettre à mal l'immense travail de cohésion sociale et de solidarité mené par l'ensemble du secteur associatif grâce à l'engagement bénévole. En tant qu'élus de la République, nous avons à cœur l'intérêt commun et nous nous opposons à ce projet de réforme injuste, inutile et anti-démocratique. Je donne donc rendez-vous – et comme vous l'avez fait, Madame la Maire – aux Lyonnais, aux Lyonnaises et aux associations, le 7 mars prochain dans les rues pour sauver notre système de retraite. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur VOITURIER, sur l'éco-rénovation du parc social.

20. 5392 - Lancement de l'opération n° 60SEECOS « Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention - Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Il y a 50 000 logements sociaux dans la ville de Lyon, dont 15 000 ont été construits avant 1948, et il y a des politiques de réhabilitation qui sont en cours depuis une bonne dizaine d'années. Notamment, il y en a eu d'Alliade, 164 avenue Jean Jaurès, etc. Aujourd'hui, on a des politiques de massification de la réhabilitation, au niveau local et national, et c'est vrai que si on veut arriver au niveau visé, qui est ce qu'on appelle le bâtiment basse consommation, l'étiquette A, il faut amplifier le mouvement puisqu'on a que 15 % du parc qui est au niveau de l'étiquette A. La proposition de la Ville de Lyon, c'est deux actions qui sont :

- Financement de la réhabilitation du logement, qu'on appelle éco-patrimoine du parc social, qui vise le label BBC ; et puis
- Une aide au ravalement de façade de 70 euro du m², qui permet en fait de mettre de l'enduit à la chaux, qui est 70 % plus isolant que les enduits ordinaires et un peu plus coûteux.

Cette aide de la Ville sera cumulable avec l'aide de la Métropole. Je vois, peut-être, trois intérêts à cette aide :

- Le premier, c'est que cela va permettre, non pas d'arroser où c'est mouillé, comme on dit, mais de faire en sorte que les bailleurs puissent mobiliser davantage d'emprunts et donc de faire d'avantage d'opérations ;
- Le deuxième, c'est que, souvent, cette aide à la réhabilitation énergétique est couplée avec des améliorations de confort ;
- Le troisième, c'est qu'on lie performance énergétique et amélioration du patrimoine. Je vais vous citer une petite phrase de Victor HUGO, que j'aime bien à ce sujet, c'est : « Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient à son propriétaire et sa beauté à tout le monde. »

Mme LA MAIRE : C'est beau.

M. VOITURIER : N'est-ce pas ?

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Effectivement, délibération qui a son importance, qui a été travaillée, je crois, entre l'adjointe Sophia POPOFF et les adjoints d'arrondissements. Vous en avez beaucoup discuté. Elle arrive, enfin, au conseil d'arrondissement.

Je sou mets donc cette délibération à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec la délibération suivant sur le POPAC. C'est cela ?

21. 5386 - Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du dispositif de veille et d'accompagnement des copropriétés dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain (2022-2024) - Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Le POPAC, un petit acronyme dynamique, pétillant en cette fin de soirée. Le POPAC, c'est pour l'amélioration des copropriétés – des copropriétés dégradées ou qui pourraient l'être – en intervenant auprès des conseils syndicaux pour faire en sorte que leur fonctionnement soit meilleur, qu'ils évitent les impayés, les sensibiliser aux besoins de travaux et à la maîtrise des charges. Il y a une centaine de copropriétés qui sont visées dans l'agglomération pour le POPAC 2022-2024, dont une quarantaine à Lyon et cinq dans le 7^e arrondissement, à Gerland. Je voulais simplement dire que le POPAC est un des multiples outils dont dispose la Métropole dans le domaine et que, en fait, les programmes en matière de copropriété sont efficaces parce qu'ils sont partenariaux et qu'ils se déroulent depuis des décennies. C'est vrai que l'on a l'État, avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, la caisse des dépôts et des consignations, la Métropole, les communes. C'est une politique qui passe sous les radars mais qui est plutôt bien conduite, qui est confortée par des lois qui sont pertinentes, qui ne sont pas des lois d'affichage, du type immatriculation des copropriétés, création de diagnostics obligatoires, de fonds de travaux, etc. et qui sont relayées par un système d'acteurs dans notre agglomération qui est bien rodé : Urbanis, Luc MEISSONNIER qui est dans les services habitat, que personne ne connaît mais qui lui, était la bible des copropriétés. Je voulais vous dire que tout cela ne coûte que 6 000 euros par an et que c'est une politique discrète qui évite les drames. À part de temps en temps, ce qui s'est passé à Vaulx-en-Velin, mais s'il n'y avait pas tous ces programmes, je pense qu'il y en aurait encore davantage. C'est une politique qui fait honneur aux pouvoirs publics.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ?
Non.

Je sou mets donc cette délibération à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Les rapports 5391 et 5389 ont été retirés de l'ordre du jour. Nous passons au sujet de la petite enfance avec le premier rapport, le 5312. Allez-y, Madame GRIES.

~~22. 5391 – Lyon 7^e – Projet Urbain Partenarial Duvivier-Cronstadt – Autorisation de signature d'un avenant n° 1 à la convention de Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la SCI BERTHELOT – Direction de l'Aménagement Urbain~~

RAPPORT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

~~23. 5389 – Lyon 7^e – Projet Urbain Partenarial Duvivier-Cronstadt – Autorisation de signature d'un avenant n° 1 à la convention de Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Indivision Duval Aménagement/Vilogia – Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon – Direction de l'Aménagement Urbain~~

RAPPORT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

24. 5312 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 199 609 euros - Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres – Direction de la Petite Enfance

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Nous délibérons, aujourd'hui, sur la première tranche des subventions aux structures associatives d'accueil du jeune enfant de la Ville de Lyon. Tranche qui représente, comme les années précédentes, 80 % du montant total annuel des subventions. Nous délibérerons sur la deuxième tranche des subventions en septembre 2023. Nous avons, à Lyon :

- Un peu plus de 3 330 places d'accueil du jeune enfant dans 109 structures associatives ;
- 2 631 places dans des structures subventionnées par la direction de la petite enfance ; et
- Un petit peu plus de 400 places dans les centres sociaux et maisons de l'enfance subventionnées par la direction du développement territorial.

Au total, au niveau des professionnels, cela représente 204 équivalents temps plein, EJE – éducateurs de jeunes enfants – et 209 EDT – auxiliaires de puériculture – en 2022. Nous avons également à Lyon, trois actions spécifiques subventionnées dont nous avons déjà pu parler par le passé, lors des conseils d'arrondissements :

- Le projet AVIPS, qui permet l'insertion professionnelle en réservant des berceaux à des enfants dont les parents sont dans une démarche d'insertion ;
- L'action Lire et faire lire ;
- L'association SOS urgence garde d'enfants.

Nous avons aussi un soutien spécifique aux structures qui sont axées sur le handicap et l'inclusion, comme dans le 7^e, l'EAJE Souris 7, gérée par la Souris Verte qui encadre deux structures sur Lyon et anime un réseau de soutien aux professionnels et aux familles. En 2022, nous avons versé 17 millions d'euros qui intégraient le bonus territoire de la CAF. Comme j'avais pu l'annoncer dans une précédente délibération, le bonus territoire est, aujourd'hui, directement

versé aux associations par la CAF. L'enveloppe budgétaire que nous consacrons, pour 2023, est ainsi de 12 millions d'euros. Afin de comparer avec 2022, elle est de 18 millions d'euros avec le bonus territoire, soit en fait une augmentation de 6,6 % par rapport à l'année 2022. Cette augmentation est absolument nécessaire pour les structures. D'une part, du fait de l'inflation et du prix des fluides mais aussi d'autre part, du fait de la pénurie dans la filière petite enfance dont j'ai déjà parlé plusieurs fois dans cette instance, qui oblige de nombreuses structures à adapter leurs horaires d'accueil par difficulté de recrutement. Et donc, il nous impose que les structures associatives puissent aussi augmenter les salaires des professionnels, comme nous avons pu le faire au niveau des agents territoriaux petite enfance de la Ville de Lyon. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non.

Je sou mets donc cette délibération à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous poursuivez, Madame GRIES, avec la délibération 5332.

25. 5332 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal au profit de l'Association Lyonnaise pour L'Insertion Économique et Sociale (ALLIES) pour l'utilisation d'une salle de formation située au 60-62 rue du Professeur Rochaix - 69003 Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 700 euros au titre de l'année 2023. Approbation et autorisation de signature de conventions - Direction de la Petite Enfance

Rapporteure : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Cette délibération concerne le dispositif de places en établissement d'accueil de jeunes enfants AVIPS, à vocation d'insertion professionnelle et sociale. J'avais pu présenter l'intérêt de ces places lors du conseil d'arrondissement, en mai 2021. Cette convention d'occupation permettra à l'association ALLIES, qui coordonne le dispositif, d'avoir accès à une salle située dans l'EAJE Rochaix, dans le 3^e arrondissement, pour réaliser les formations à destination des parents dont l'enfant est accueilli sur une place AVIPS. Cette salle était précédemment utilisée par le service d'accueil aux familles de la Ville de Lyon, qui a fermé ses portes en septembre 2022. Pour information, depuis le début du dispositif AVIPS, ce sont 19 enfants du 7^e arrondissement qui ont été accueillis sur ces places. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non.

Je sou mets donc cette délibération à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Après la petite enfance, on passe à la culture avec vous, Monsieur ORGOGOZO. Le premier qui concerne les attributions du Fonds d'intervention culturelle, le FIC après le POPAC. Allez-y, Monsieur ORGOGOZO.

26. 5305 - Attribution de subventions de fonctionnement à 27 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma et de la littérature, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC, CASINO et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, pour un montant global de 571 000 € - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci. Il s'agit d'une délibération que l'on retrouve régulièrement, tous les ans. Donc je vais faire une description plus synthétique que de passer en revue les 27 structures listées. Juste le cadre général : ce sont donc effectivement plusieurs fonds qui vont participer aux subventions de fonctionnement de ces structures. Il évolue de deux façons :

- D'une part, déjà, ce fonds augmente légèrement depuis deux ans maintenant.
- D'autre part, au sein même de l'enveloppe, il y a des réallocations qui se font entre structures pour essayer de permettre notamment l'arrivée de nouvelles structures pour participer à ce fonds. J'en parlerai tout à l'heure.

Néanmoins, je vais mettre l'accent, ou en tout cas mettre un petit coup d'éclairage sur quelques structures du 7^e. Il y avait notamment Kommet, dont on a déjà parlé plusieurs fois, qui est une galerie d'art contemporain – pas située physiquement à Lyon 7, même si hébergée administrativement –, qui est à la place de la Guillotière depuis un an et demi maintenant, qui a d'ailleurs su, en pas très longtemps au final, tisser des partenariats avec des écoles du quartier et qui participe, à mon sens, également à sa modeste, mais néanmoins significative échelle, à animer positivement la place de la Guillotière en interpellant les passants avec des expositions pour le moins originales. Parmi ces structures, il y a aussi Mercredi Production qui s'occupe de la programmation du Chromatique, qui propose notamment des concerts, des spectacles et des expositions. Je suis assez content parce que c'est un lieu qui a su bien se repenser pour s'adapter à certaines contraintes, notamment des contraintes d'isolation phonique qu'on avait découvertes quand je suis arrivé et qui avaient un petit peu mis à mal leurs projets initiaux mais ils ont tout à fait su rebondir sur ce sujet, donc c'est vraiment super. Et enfin, une structure qui n'était pas présente initialement, en tout cas dans les précédentes délibérations, en 2021 notamment, qui s'appelle le Grand Large, qui est donc une association pour la jeune création et dont la mission est principalement d'accompagner les jeunes diplômés des diverses écoles d'art et de design de la région en les aidant pour leurs premières expositions et en proposant de longues résidences d'artistes notamment, afin de leur permettre de cristalliser, en quelque sorte, leur approche artistique. Donc là, dans cette délibération, il est proposé de leur allouer une subvention de 20 000 euros qui leur permettra notamment de créer des ateliers pour accueillir ces jeunes. Il y a pas mal de structures. Je tiendrais, néanmoins, à souligner également que sur cette enveloppe de 571 000 euros, il y en a quasiment un quart qui est attribué au 7^e arrondissement. Je ne sais pas si cela suffit à prouver le dynamisme culturel de l'arrondissement, mais en tout cas, cela me semble illustrer la volonté de la Ville par ces subventions de participer justement à ce dynamisme et à l'encourager.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non.

Je sou mets donc cette délibération à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le rapport suivant sur les Scènes découvertes. Vous avez la parole, Monsieur ORGOGOZO.

27. 5307 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 440 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci. On avait déjà parlé l'année dernière aussi du renouvellement du dispositif Scènes découvertes pour la période, désormais, 2022-2025, et le choix des

8 structures. Pour rappel, ce dispositif vise notamment à soutenir les artistes et les compagnies émergentes du territoire. Comme mentionné la dernière fois, le 7^e héberge deux de ces structures :

- L'association Désoblique, qui est basée au Croiseur et dont on parle régulièrement, au final ; et
- L'association si tu... qui est au théâtre de L'Élysée et dont on parle aussi régulièrement.

Cette fois-ci, je souhaiterais surtout mettre l'accent sur la présence du Nid de poule, qui entre pour la première fois dans le dispositif Scènes découvertes, mais aussi dans notre arrondissement. L'association soutient les arts de la rue et propose notamment le festival La Basse-cour, qui a lieu en mai et juin à l'amphithéâtre des Trois Gaules, et dédié aux jeunes artistes de rue. Le Nid de poule accompagne également, notamment dans ses nouveaux locaux du 7^e arrondissement, des compagnies d'arts de la rue et les accueille en résidence à l'année. Je leur souhaite donc la bienvenue et vous invite à voter favorablement pour soutenir l'ensemble de ces huit Scènes découvertes.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non.

Je soumetts donc la délibération à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur ORGOGOZO, pour le rapport suivant.

28. 5449 - Approbation de six conventions d'occupation gratuites et temporaires du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait. Il s'agit de l'approbation de six conventions d'occupation gratuites et temporaires à l'Orangerie, au Parc de la Tête d'Or. L'Orangerie accueille régulièrement des expositions, on avait d'ailleurs déjà voté une délibération similaire en 2021. Cette année encore, six expositions sont prévues entre mai et octobre prochain avec, notamment, la Biennale Hors Normes qui se tiendra du 13 au 26 septembre. Pour rappel, la BHN, la Biennale, expose des artistes auxquels il est proposé de répondre, par leurs créations, à une question ou une phrase proposée. Cette Biennale recense une cinquantaine de sites dans toute la région. Évidemment, de nombreux lieux à Lyon, dont l'Orangerie. Pour information, cette année le thème de la Biennale est *Le temps est venu*, formule qui me semble coller judicieusement avec l'urgence écologique qui frappe de plus en plus fort à la porte de nos sociétés humaines. Je sais que j'ai tendance à très souvent essayer de faire un lien entre mes délibérations et les problématiques écologiques plus générales, mais je vous assure qu'avec ce thème, le lien était plus facile que quand le thème était *C'est pour cela qu'on aime les libellules*. J'ai donc hâte de pouvoir découvrir les réponses qu'apporteront les différents artistes exposés à l'Orangerie. Du moins, si vous votez favorablement à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Néanmoins, il me semble que les libellules font aussi écho quand même à l'extinction de la biodiversité et donc, vous auriez pu faire le lien. Je suis sûre que vous en êtes capable.

M. ORGOGOZO : Aucun doute.

Mme LA MAIRE : Donc, est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non.

Je soumetts donc cette délibération à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : La dernière délibération culture concerne un spectacle au CHRD et je vous laisse nous la présenter, Monsieur ORGOGOZO.

29. 5266 - Approbation d'un tarif spécifique pour les personnes en situation de handicap dans le cadre de la présentation du spectacle « 30 » en LSF les 11 et 12 mars 2023 au CHRD – Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait. Les 11 et 12 mars prochains se tiendront, au CHRD, des représentations d'une performance regroupant une trentaine d'artistes femmes, de différentes nationalités, de différents âges et aussi de différentes professions. Elles sont réunies autour du texte qu'elles présentent, mais elles le sont aussi par le fait qu'elles sont malentendantes. Les différentes représentations utilisent donc la langue des signes et sont totalement accessibles pour les publics qui rencontrent les mêmes difficultés d'audition. Le CHRD a donc à cœur, ici, au travers de ces représentations, de respecter ses engagements, notamment en tant que signataire de la nouvelle charte de coopération culturelle, dont on a parlé récemment, et qui met l'accent sur l'accessibilité au sens large, donc à la fois du public mais aussi des esthétiques et des artistes. Cette délibération vise à proposer un tarif de 50 % aux personnes en situation de handicap.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non.

Je sou mets donc cette délibération à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame WIBER, pour la délibération 5079.

30. 5079 - Lyon 7^e - DITEP Marie Dubost - Approbation de la convention d'occupation temporaire au profit de l'association les PEP 69/Métropole de Lyon avec la gratuité partielle d'un tènement bâti situé 13 rue Challemel Lacour - EI 07004 - Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Alors, j'espère que tout le monde a le cœur accroché, c'est technique, il est tard, mais je vais essayer de faire clair. Depuis les années 90, la Ville de Lyon met à disposition de l'association les PEP 69/Métropole de Lyon le patrimoine qu'elle possède sur trois parcelles situées au 13 rue Challemel Lacour et au 280 avenue Jean Jaurès, au travers de deux baux emphytéotiques. Depuis une trentaine d'années donc, ce patrimoine municipal accueille le Dispositif institutionnel thérapeutique, éducatif et pédagogique, que nous appellerons plus simplement le DITEP Maria Dubost, permettant que des adolescents avec des difficultés psychologiques et/ou physiques bénéficient d'enseignements adaptés dans un environnement qui réponde à leurs besoins d'accompagnement et de socialisation. Ces baux ont pris fin successivement les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022. Les bâtiments du DITEP sont, aujourd'hui, vieillissants et peu fonctionnels. L'association PEP 69/Métropole de Lyon et la SACVL travaillent depuis quelques années sur un projet de recomposition de ce patrimoine, qui intégrera un projet mixte, à la fois de réhabilitation des bâtiments du Centre Maria Dubost et la construction d'une petite trentaine de logements sociaux. Je vais y arriver à faire des mots entiers. À terme, il sera proposé au conseil municipal l'approbation d'un bail emphytéotique au profit de la SACVL qui mettra, elle-même, à disposition des PEP 69, les locaux du DITEP réhabilités par un contrat d'occupation distinct. En attente de l'aboutissement du futur bail emphytéotique et

compte tenu de l'expiration des baux précédents, il a été convenu, en accord avec la SACVL, que la Ville de Lyon mettrait à disposition des PEP 69/Métropole de Lyon les locaux actuels du Centre Maria Dubost ainsi que des espaces extérieurs qu'ils occupent afin de garantir la continuité de leurs actions. Une première convention de mise à disposition temporaire est donc effective, depuis le 1^{er} janvier 2022, sur le premier bail emphytéotique qui a expiré, sur la parcelle CD 166. Ce rapport porte donc sur la signature d'une seconde convention sur les autres parcelles, les CD 16 et CD 167, dont le bail a expiré au 31 décembre 2022. Compte tenu des activités de l'association PEP 69, une redevance annuelle d'occupation des locaux a été proposée à l'association, fixée à 28 590 euros, très précisément, leur proposant une gratuité partielle de 114 360 euros. Voilà. Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ou des questions peut-être ? Non.

Je sou mets donc cette délibération à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous poursuivez avec la délibération suivante qui est une mise à disposition de salle. C'est cela ? Le 5344. Allez-y.

31. 5344 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 6 040,23 euros HT - Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Pas tout à fait, presque. Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles. Je vais faire plus simple, parce que c'est plus simple. Il s'agit, tout simplement, d'accorder la gratuité partielle des frais de locations et de captations audiovisuelles dans le cadre d'événements d'intérêt général, plutôt à caractère socioculturel, qui ont eu lieu dans des salles de spectacle gérées par le service des salles municipales et locaux syndicaux de la Ville de Lyon. Ces frais représentent un montant total de 6 040,23 euros, très précisément. Je ne vais pas vous faire le détail des événements qui ont été organisés, ni des salles concernées, tout est dans le rapport. Mais je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non.

Je sou mets donc cette délibération à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais vous présenter la dernière délibération de ce conseil, qui est donc la numéro 5289.

32. 5289 - Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes - Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement - Direction des Finances

Mme LA MAIRE /Mme DUBOT : Il s'agit d'un rapport qui octroie des subventions à divers organismes dans une délibération distincte du budget, dans un souci de lisibilité. Ce rapport présente, aussi, un modèle de convention d'application financière pour les conventions-cadres pluriannuelles. Pas grand-chose à signaler, si ce n'est la transparence qui existe, je trouve, dans ce rapport puisqu'on voit bien dans une colonne, ce qui a été attribué en 2022, ce qui est attribué

en 2023. Donc on voit l'évolution, mais on a aussi le libellé de l'opération donc on sait pourquoi cet argent est attribué. Et donc, il y a tout un tas d'organismes qui bénéficient de ces subventions. Je vous laisse lire le rapport, prendre connaissance de l'annexe notamment, puisqu'on y trouve à la fois le CCAS, l'Alpil, Coopawatt, enfin tout un tas de structures qui bénéficient de ces subventions. L'ALTM également, je regarde Monsieur CHIHI. L'essentiel étant dans l'annexe, je vous laisse en prendre connaissance. Je vous propose d'autoriser ces dépenses qui permettront à ces organismes de nous accompagner dans la mise en œuvre de nos politiques municipales. Alors, est-ce qu'il y a des interventions sur ce dernier rapport ? Oui, Monsieur CHIHI.

M. CHIHI : Simplement pour dire que je ne prendrai pas part au vote, faisant partie du conseil d'administration de l'ALTM. Et donc, par voie de conséquence, Monsieur Thomas DOSSUS non plus, puisque je porte son vote.

Mme LA MAIRE : Non, alors lui, il peut voter. On peut noter qu'il vote « pour » et que vous, vous faites « NPPV », si cela vous va comme cela.

M. CHIHI : Cela me convient.

Mme LA MAIRE : Très bien. Donc on passe au vote, en notant le NPPV de Monsieur CHIHI. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Ne participe pas au vote : M. CHIHI, M. DOSSUS

Mme LA MAIRE : Nous avons terminé ce conseil d'arrondissement puisque nous en avons fini avec l'ordre du jour. Je n'ai pas reçu de questions orales. Je vous propose de lever la séance et de nous retrouver le mardi 2 mai, à 18 h 30, pour notre prochain conseil. Bonne soirée à toutes et à tous. Merci au public, moins nombreux qu'en début de séance, et à bientôt.